



# VOX

Mars 2011 - No 87

## See you in Riga!

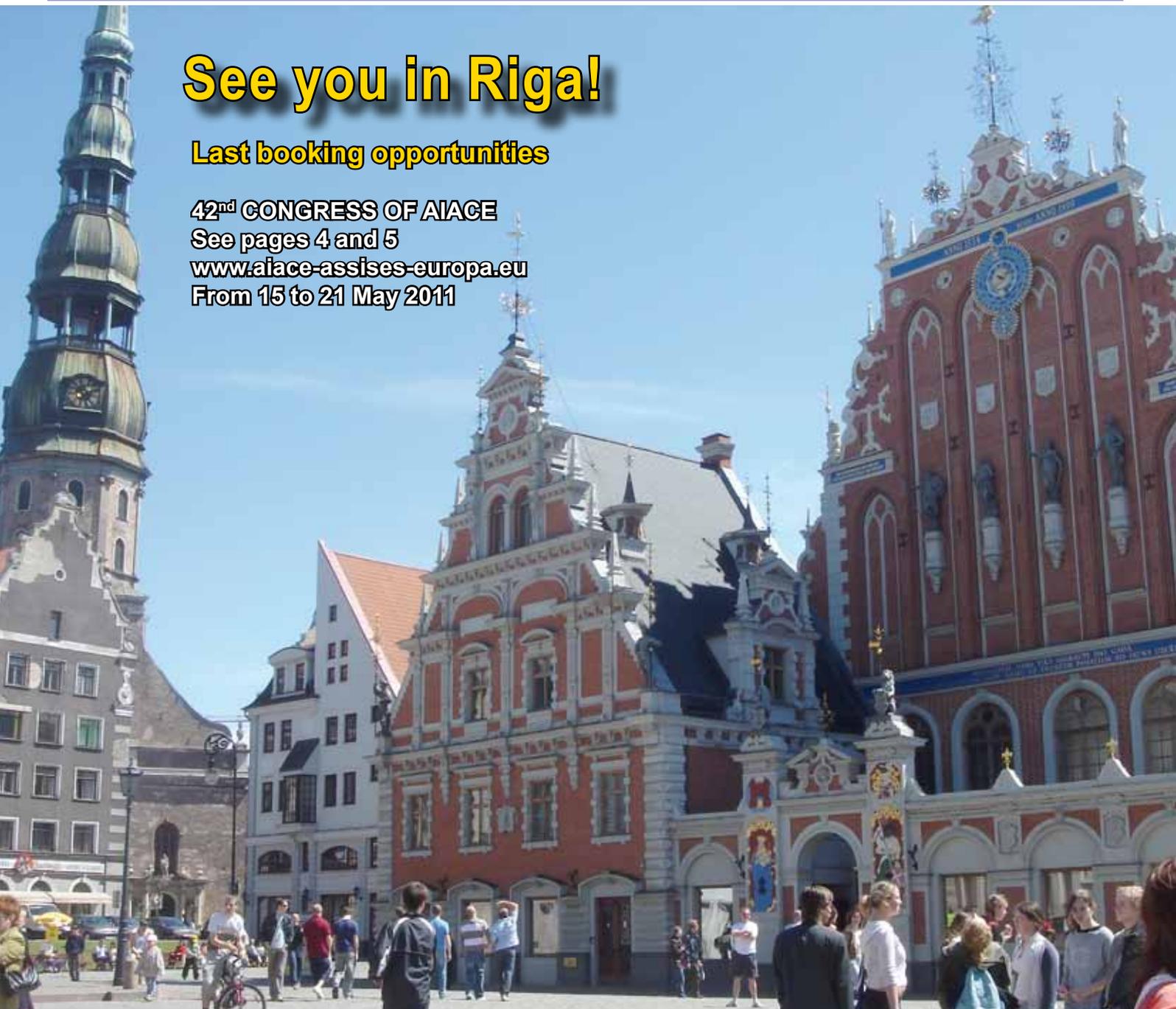
**Last booking opportunities**

**42<sup>nd</sup> CONGRESS OF AIACE**

See pages 4 and 5

[www.aiace-assises-europa.eu](http://www.aiace-assises-europa.eu)

From 15 to 21 May 2011



### Will be present:



**M. ŠEFČOVIČ**  
*Vice President  
of the European  
Commission*



**M. LIIKANEN**  
*Former Vice  
President of  
the European  
Commission and  
Governor of the  
Bank of Finland*



**Ms SOUKA**  
*Director General  
of DG Human  
Resources  
European  
Commission*

## Vox n° 87 - Mars 2011

### ÉDITORIAL

- 3 Passage de témoin, pour que vive notre AIACE

### 42<sup>e</sup> Assises

- 4 Dernière occasion de s'inscrire aux Assises de RIGA!  
Last chance to register for the Congress in RIGA!  
Letzte Gelegenheit für die Anmeldung zum Kongress in RIGA!

### INSTITUTIONS

- 6 Une nouvelle ressource pour le budget européen ?  
8 New Head of Unit «social Policy»  
9 60<sup>e</sup> anniversaire du premier traité européen - La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier  
10 2011 Année européenne du volontariat  
11 Handicap : l'UE s'engage  
13 Accords avec les Institutions et organes communautaires - L'AIACE élargit son assise!

### PENSIONS

- 15 Une déclaration de guerre du Conseil contre le Service public européen  
17 « La Méthode » - Adaptation annuelle des Rémunérations et Pensions - Décisions finales du Conseil de décembre 2010

### SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES

- 19 Le Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) Suite, mais pas fin !

### UE/SOCIÉTÉ

- 21 La Chancelière Angela MERKEL et son « Discours de la Méthode » - Méthode communautaire, méthode intergouvernementale ou méthode de l'Union ?  
24 L'Italia unita ha 150 anni  
26 EU soll mehr gegen Demenz und Alzheimer tun  
28 Two Baltic cities, TALLINN and TURKU, are currently European Capitals of Culture  
29 4th European Book Prize: Cultural dimension of Europe, from North to South

### VIE DE L'AIACE

- 31 Un grand succès pour notre traditionnel cocktail de Nouvel An

- 32 United Kingdom - Danmark  
33 Belgique/België  
34 Deutschland  
35 Italia  
36 Portugal - Grèce  
37 Sweden

### BRÈVES

- 38 Un ricordo  
39 In memoriam  
40 Une enquête de satisfaction auprès des pensionnés L'Europe pour les citoyens - Bande dessinée sur A. SPINELLI  
41 Bénévoles, l'AIACE a besoin de **vous** !  
42 Bon anniversaire  
Roots & Routes: Memoirs and Musings of a Dublin Nomad  
Karicartoons

### 43 NOUS ONT QUITTES

*Souhaitez-vous un magazine VOX plus ouvert sur le multilinguisme ? Toutes les contributions, mais surtout en anglais et en allemand sont les bienvenues !  
Contactez Pierre Blanchard pour la rédaction VOX auprès du Secrétariat AIACE INT.*

Do you wish a more multilingual VOX magazine? Contributions mainly in French and in German are welcome!  
Contact Pierre Blanchard, VOX editorial at the AIACE INT Secretariat.

*Wünschen Sie ein mehrsprachigeres VOX Magazin?  
Alle Beiträge, und vor allem in Deutsch und Englisch sind willkommen!  
Kontaktieren Sie Pierre Blanchard an das AIACE INT Sekretariat.  
Aiace-int@ec.europa.EU oder HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu.*



Cover: Riga

**RETIRED AND NOT YET MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !**  
**PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT!**

**Editeur responsable :**  
Gérald Coget

**Rédacteur en Chef :**  
Pierre Blanchard

**Comité de rédaction :**  
Giovanni Livi  
Roger Vancampenhout  
Marc Schober  
Giovanni Sergio  
Ludwig Schubert

**Secrétariat de Rédaction :**  
HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu



**Adresse :**  
Association Internationale des Anciens des  
Communautés Européennes  
Commission européenne (SC-29 02/04)  
B-1049 Bruxelles  
Tel: 02-295.29.60 - Fax: 02-295.33.56  
Email: aiace-int@ec.europa.eu  
Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

**Photos :**  
Médiathèque CE - Aiace

**Mise en Page:**  
Jean-Claude Lesuisse  
Tel: 32 475 43 73 38 - Fax: 32 2 400 72 95  
E-mail: [jclesuisse@hotmail.com](mailto:jclesuisse@hotmail.com)

**Impression:**  
Ateliers de reproduction de la Commission

*«Vox» est tiré à 18.000 exemplaires*



## Passage de témoin, pour que vive notre AIACE

La construction européenne constitue l'une des causes les plus exaltantes de nos deux siècles. Pourtant, l'Union européenne ne vit plus sur un nuage rose comme ont pu le faire, dans une certaine mesure, les Communautés européennes. Une maturité encore insuffisante, un grand élargissement, des procédures complexes, un mélange de routine et de surcharge de travail et l'éloignement persistant du citoyen montrent la nécessité d'une consolidation et l'ampleur de la tâche. Pas facile, l'Europe se cherche encore et toujours. Mais, malgré les difficultés, le cap doit être tenu ! Dans la mondialisation, nous devons jouer la carte européenne, quoi qu'en pensent les détracteurs nostalgiques ou à courte vue.

Nous avons été les pionniers de cette belle aventure ! Et pour ne pas se sentir « débarqués » une fois mis à la retraite, il faut tisser et retisser les liens entre anciens et avec les Institutions européennes. C'est d'autant plus nécessaire que, pour la plupart d'entre nous, la coupure est radicale entre la période d'activité et celle de la pension. Cette caractéristique regrettable des sociétés développées actuelles devra évoluer, pour des raisons tant économiques que sociales, mais nous n'en sommes qu'au stade des réflexions et des premières mesures.

En attendant, à notre portée, il y a l'AIACE ! Notre association est importante pour le Service public européen. Elle est essentielle pour les anciens fonctionnaires et agents qui y ont travaillé pendant de longues années. Nous représentons la seule organisation d'envergure, capable de rassembler tous les anciens, au-delà des clivages ou du scepticisme. Nous regroupons maintenant quelque 8900 membres ! L'avenir est à nous, car le nombre de pensionnés augmente et, si la sortie est inéluctable, la marge est encore à la croissance. Nous contribuons à la formation d'un esprit de corps européen par la mémoire après y avoir contribué par nos activités. Notre engagement fut entier et il se perpétue dans les réunions et les dîners d'anciens.

C'est pourquoi, Président et Vice-président, nous sommes heureux et fiers d'avoir aidé, comme tous nos membres, au développement et à la consolidation de notre association. Au moment de passer la main à nos successeurs, il nous semble opportun de rappeler combien un programme électoral commun a servi à assurer des actions communes. Qu'il nous soit permis de citer quelques réalisations que nous avons menées pendant cette mandature, en référence avec les engagements que nous avons pris en 2008.

### Défense de nos pensions d'abord.

Nous avons entrepris d'établir, avec l'aide précieuse de Ludwig SCHUBERT et de Pierre BLANCHARD, un dossier de base sur nos pensions. Le but est à la fois revendicatif et didactique, car il est aussi important de faire connaître notre point de vue que de rappeler les règles d'un régime souvent mal connu. Nous nous en servons dans le cadre des discussions à venir sur le Statut et la Méthode.



En bref nous pensons qu'il faut défendre le parallélisme entre l'évolution des rémunérations du Service public européen et celle des services publics nationaux, le lien direct entre les rémunérations et les pensions au sein du Service public européen et le principe que les droits à pension sont acquis par capitalisation dans le cadre d'un équilibre financier actuariel du régime.

### Accords avec les Institutions ensuite.

Partant de l'accord signé en 2008 avec la Commission et par référence à l'article 1er sexies du Statut selon lequel chaque Institution doit mettre en œuvre des actions sociales pour ses pensionnés, il était important de formaliser nos relations avec chacune d'elles. Cette idée a été bien accueillie et quatre Institutions et organes communautaires ont déjà signé leur accord avec l'AIACE ; le Parlement européen, la Cour de justice de l'Union européenne, le Comité économique et social européen et le Comité des régions. La représentativité de notre association est ainsi renforcée au sein des instances de l'Union européenne.

Outre la poursuite de cette action, il reste à nos successeurs d'œuvrer en sorte que la représentation de l'AIACE dans des comités présentant un intérêt particulier pour les pensionnés, tels que le Comité du Statut et le Comité de gestion d'assurance maladie (CGAM), soit mieux garantie. Vu le fait que le nombre de pensionnés a augmenté de manière significative pendant notre mandature, il semble dorénavant justifié que nos interlocuteurs statutaires nous accordent le droit de vote dans ces comités, ou du moins au CGAM, en tant que contributeur de presque 25% du total. Le dialogue avec la Commission dans le GT Pensions et Assurance Maladie doit servir à consolider l'influence de l'AIACE dans les affaires qui lui sont propres.

### Adaptation de nos règles internes enfin.

Nous avons révisé certaines de nos règles qui nécessitaient une mise à jour dans les domaines de la comptabilité budgétaire et du règlement financier, de notre publication Vox et de certaines pratiques administratives.

SUITE PAGE 5



## Dernière occasion de s'inscrire aux Assises de RIGA!

**P**our être certain que vous n'avez pas manqué l'information, je vous rappelle que les prochaines Assises se tiendront à Riga du 15 au 21 mai 2011.

Le Comité d'organisation a préparé un programme très complet de festivités et d'excursions qui permettra de découvrir une ville et un pays qui sont une inconnue pour beaucoup de personnes et qui valent le déplacement. Le centre historique de Riga est miraculeusement préservé, l'Art nouveau y est très largement représenté, il reste beaucoup d'anciennes maisons en bois et on y trouve le plus grand marché alimentaire d'Europe. Le tout est accessible à pied en moins d'un quart d'heure. De plus, la station balnéaire et thermale de Jurmala est à quelques kilomètres seulement.

En prolongement des Assises, des excursions sont proposées à Vilnius, Tallinn et Saint-Pétersbourg.

Si vous voulez en savoir plus sur Riga, vous trouverez sur le site des Assises (<http://www.aiace-assises-europa.eu/>) quelques liens utiles et intéressants. Vous y trouverez également des articles sur le pays, son histoire et sa langue.

Pour faciliter les choses, une formule « tout compris » (ou presque) est proposée et comprend la demi-pension boissons comprises pour les 6 nuitées, trois soirées exceptionnelles (dîner de bienvenue, dîner de gala et fête de clôture) ainsi que les réunions avec les pauses-café. En outre, la plupart des excursions comprennent un repas.

Donc, si vous n'êtes pas encore inscrits, allez vite sur le site des Assises:

<http://www.aiace-assises-europa.eu>, ou reprenez le magazine VOX 86 de décembre où se trouvent le programme et le formulaire d'inscription ou adressez-vous au Secrétariat international .

**Didier HESPEL**  
Président du Comité d'organisation des Assises

## Last chance to register for the Congress in RIGA!

**F**or those of you who are not registered yet, I would like to recall that the next AIACE Congress will take place in Riga on 15-21 May.

The Organising Committee has concocted a comprehensive social and excursion programme, which will allow discovering a country and a city that are unknown to most and that are worth a trip. Riga



boasts a miraculously intact historic centre, an impressive collection of Art Nouveau buildings, many old wooden houses and the largest food market in Europe, all within 15 minutes walk. Furthermore the seaside and spa resort of Jurmala is just a stone's throw away. You can also extend your stay with

excursions to Vilnius, Tallinn and Saint-Petersburg. If you wish to know more about Riga, you will find a few useful and interesting links on the Congress website (<http://www.aiace-assises-europa.eu>). You will also find articles about the country, its history and its language.

In order to facilitate participation in this Congress, a (nearly) all-in package is on offer, comprising half board including drinks for the whole duration of your stay (6 nights), three truly exceptional evenings (welcome dinner, gala dinner and farewell party) and all meetings including coffee breaks. Moreover, most excursions include a meal.

So, please rush to register either on-line at: <http://www.aiace-assises-europa.eu> , or on paper (the programme and the registration form were included in the December edition of the VOX 86 magazine) or contact the International Secretariat.

**Didier HESPEL**  
Chairman of the Congress Organising Committee

## Letzte Gelegenheit für die Anmeldung zum Kongress in RIGA!

**U**m sicher zu sein, dass Sie die Information erhalten haben, möchte ich Sie daran erinnern, dass der nächste Kongress vom 15. bis 21. Mai 2011 in Riga stattfinden wird.

Das Organisationskomitee hat ein sehr umfangreiches Programm von Festlichkeiten und Ausflügen organisiert, das erlauben wird, eine Stadt und ein Land zu entdecken, die viele noch nicht kennen und für die sich eine Reise lohnt. Die Altstadt ist wunderbar erhalten und der Jugendstil ist noch weitgehend anzutreffen. Es bestehen noch viele alte Holzhäuser und man findet den größten Lebensmittelmarkt Europas vor. Alles ist zu Fuß in weniger als einer Viertelstunde erreichbar. Als Verlängerungsaufenthalte werden Ausflüge nach Vilnius, Tallinn und Sankt Petersburg angeboten.



Sollten Sie mehr über Riga wissen wollen, finden Sie auf der Webseite des Kongresses (<http://www.aiace-assises-europa.eu>) einige nützliche und interessante "Links". Es gibt dort auch Artikel über das Land, seine Geschichte und seine Sprache.

Zur Vereinfachung wird eine vorwiegend "All in"-Pauschale angeboten. Diese beinhaltet Halbpension einschließlich Getränke für den 6-tägigen Aufenthalt, drei außergewöhnliche Abendveranstaltungen (Willkommensdinner, Galadinner und Abschlussfest) und die Sitzungen mit Kaffeepausen. Ferner enthalten die meisten Ausflüge eine Mahlzeit.

Wenn Sie sich also noch anmelden möchten, gehen Sie bitte auf die Webseite des Kongresses: [http://](http://www.aiace-assises-europa.eu)

[www.aiace-assises-europa.eu](http://www.aiace-assises-europa.eu) oder entnehmen Sie der VOX-Broschüre aus Dezember das Programm und das Anmeldeformular.

Sie können sich aber auch gerne an das Internationale Sekretariat wenden.

**Didier HESPEL**  
Präsident des Kongress-Organisationskomitees

**AIACE / Commission européenne**  
Bureau SC-29 02/04  
B- 1049 Bruxelles  
[aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu)  
+32 (0)2 295 2960  
+32 (0)2 295 3356

### Passage de témoin, pour que vive notre AIACE (suite de l'Edito)

Dans ce contexte, il faut mentionner qu'une modification de nos statuts, nécessaire afin de les mettre en accord avec la législation belge, serait l'occasion d'introduire d'éventuelles modifications de fond. Afin de permettre un fonctionnement adapté à notre taille et nos responsabilités, l'on devra également envisager une augmentation de notre financement propre par les rétrocessions.

Enfin, formulons un souhait, celui d'établir une meilleure cohésion entre nos collègues actifs et les anciens de l'Union européenne. En effet, même si les Institutions sont tout à

fait conscientes de leurs obligations envers les pensionnés, ceux-ci vivent à part dans la société civile. La considération dont nous bénéficions jusqu'à présent ne suffit pas, nous devons trouver un lien plus direct. L'ouverture de notre association aux actifs dès l'âge de 55 ans, époque où l'on commence à se préoccuper de son « deuxième avenir », permettrait d'établir, peut-on espérer, ce sentiment de continuité au sein du Service public européen de nature à préserver nos valeurs et à conforter cet esprit de corps encore balbutiant.



Il nous reste à remercier tous les bénévoles qui nous ont accompagnés dans cette équipée triennale, au premier rang desquels les membres du Bureau pour leur engagement, les membres du Conseil d'Administration pour leur coopération bienveillante et

les bénévoles aux actions sociales pour leur dévouement. Tous mènent une activité sans fin, car il faut sans cesse se préoccuper de nous-mêmes et de nos intérêts autant que défendre notre idéal européen. Cette vitalité est à préserver et, soyons confiants, la relève est toujours là.



## Une nouvelle ressource pour le budget européen ? Le débat sur les perspectives financières de l'UE après 2013 est lancé

**D**e tout temps, le **budget** de toute organisation, y compris familiale, a toujours été « le nerf de la guerre ». Le Service public européen n'échappe pas à cette règle. Pourtant, quand on examine l'échelle des « dépenses » communes dans l'UE, on comprend rapidement qu'il y a pas mal d'autres arrières-pensées politiques derrière la réticence, voire le refus d'alimenter la machine Europe...

Le débat a commencé avant que la Commission ne propose quoi que ce soit de concret, ce qui désole profondément le Président BARROSO. Il espérait sans doute un sursaut de la part des EM, face à tous les défis mondiaux actuels, pour reconnaître que des économies d'échelle étaient possibles avec chaque euro investi dans les actions au niveau de l'UE.

Hélas, rien ne semble bouger... sinon dans le mauvais sens !

Pour comprendre la nature des enjeux financiers, voici quelques données du budget 2011 par ailleurs voté dans la douleur et avec réticence.

**141,9** milliards d'euros à répartir entre les 27 EM (avec un maximum de 21 milliards pour l'Allemagne et un minimum de 55 millions pour Malte).

**1,01 %** de la somme des PIB des 27 soit près de 13.000 milliards d'euros... voilà ce que représente ce budget de l'UE pour 2011.

Le coût de l'administration de l'ensemble du Service public européen (chapitre 5 du budget), donc y compris les salaires des actifs et les pensions des anciens, mais aussi le fonctionnement des services, missions, bureaux, bâtiments, etc. est resté en dessous des **6 %**, exactement **5,7 %** et seulement **2,3 %** pour la « colossale administration » Commission européenne, qui prend tout en charge et notamment les pensions.

En chiffres, cela fait respectivement **8,2** milliards et **3,3** milliards.

Quant au Parlement européen, il se réserve systématiquement **20 %** du budget de fonctionnement, ce qui représente environ **1,7 milliard**, y inclus le financement alloué aux partis et les fameux allers et retours entre Bruxelles et Strasbourg.

Le SPE avec ses diverses et nombreuses Agences compte moins de **50.000** fonctionnaires et autres agents. Si l'on compare ce nombre aux **45 millions**

de collègues nationaux (pour une population de presque 500 millions dont environ 300 millions sont salariés ou travailleurs indépendants, soit un pourcentage de 15 % de fonctionnaires et agents publics), on ne comprend pas l'acharnement du Conseil contre son administration centrale !

Il n'y a pas de petites économies, dit le proverbe. Faut-il parler d'économie, lorsque l'on décide de faire seul ce qui coûterait moins et serait plus efficace à plusieurs, en l'occurrence à 27, surtout si les autres EM raisonnent de la même façon !

### État de l'UE

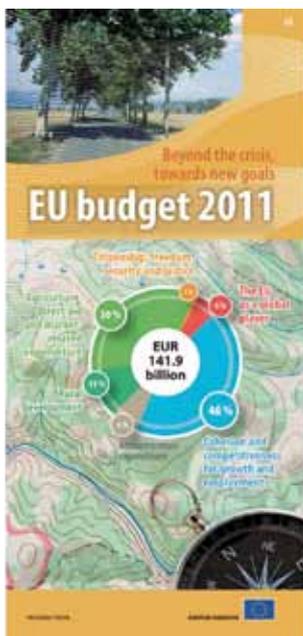
Voilà bien le débat que le président de la Commission européenne José Manuel BARROSO a lancé en 2010 pour tenter de fixer des perspectives financières ambitieuses après 2013. Elles devraient permettre de mener une politique européenne qui constitue une valeur ajoutée à celles des EM. Remettre les fonds publics en équilibre, relancer l'économie, réduire le chômage, à commencer par celui des jeunes, et reprendre l'initiative face aux pays asiatiques et autres pays émergents sont des priorités absolues que les citoyens européens attendent.

Il ne s'agit pas de prétendre tout faire au niveau de l'UE, mais bien et seulement ce qui correspond à un rapport qualité/prix indéniable. Ajoutons que les États membres, à l'occasion de chaque Conseil, exigent de nouvelles interventions communautaires, le plus souvent de la Commission, mais lui refusent les moyens de les mener à bien avec succès. Outre les crédits opérationnels, qui sont revus à la baisse en totale contradiction avec les politiques préconisées, de nombreux EM, et non des moindres, critiquent les dépenses administratives – moins de 6 % du budget — et proposent d'y trouver les économies marginales.

Ainsi, le 7 septembre 2010, le président José Manuel BARROSO tenait son tout premier discours sur l'état de l'Union dans l'histoire de l'UE, devant un Parlement européen réuni en séance plénière, et ce en pleine crise des finances publiques d'une majorité d'EM.

A cette occasion, le président de la Commission a annoncé qu'il soutiendrait pour la période qui suivra 2013 « *un ambitieux budget pour l'Europe* ». Annonçant que la question sera lancée le mois prochain – donc en octobre/novembre, José Manuel BARROSO a déclaré que la Commission présentera ses premières pistes de réflexion et ouvrira un débat qu'il veut « *sans tabous* ».

Insistant sur la valeur ajoutée offerte par l'Europe, José Manuel BARROSO avait estimé que « *la qualité des dépenses doit être notre critère d'action à tous* » et il avait



donc appelé à « *mettre nos moyens en commun pour servir nos priorités politiques* ». Il s'agissait en effet à ses yeux de voir le budget européen et les budgets nationaux sous un même angle.



« *Les interconnexions énergétiques, la recherche et développement (R&D) et l'aide au développement sont des exemples évidents de secteurs où un euro dépensé au niveau européen produit plus qu'un euro dépensé au niveau national* », a plaidé le président de la Commission européenne en expliquant que « *la mise en commun de ressources au niveau européen permet aux États membres de réduire leurs coûts, d'éviter la redondance des efforts et d'obtenir un meilleur retour sur investissement* ».

José Manuel BARROSO a par ailleurs appelé à « *étudier de nouvelles sources de financement* » pour les grands projets d'infrastructure européens et il a annoncé son intention de proposer la création d'emprunts obligataires européens pour le financement de projets (« *EU Project bonds* ») en collaboration avec la Banque européenne d'investissement. Et cela sans compter avec sa volonté de développer aussi davantage des partenariats public-privé. Pour ce qui est de la question des ressources propres, José Manuel BARROSO, partant du constat que « *le système actuel est sollicité à l'extrême* », a appelé à « *un système plus juste et plus efficace* ». Conscient des difficultés qui s'annoncent dans les discussions qui vont s'ensuivre, le président de la Commission s'est étonné cependant que certains rejettent déjà, avant même de les connaître, les idées que la Commission entend présenter en ce sens.

José Manuel BARROSO a plaidé aussi pour que l'on envisage « *un cadre budgétaire à 10 ans* », assorti d'un réexamen de la dimension financière après cinq ans. Cette option qu'il appelle « *cinq plus cinq* » rendrait possible une planification à plus long terme qui serait plus clairement liée à la durée des mandats de la Commission et du Parlement.

Enfin, le président de la Commission s'est engagé à « *éliminer toutes les poches d'inefficacité* » et à continuer à améliorer la gestion financière des services administratifs dépendant de la Commission européenne.

Le discours du Président BARROSO était prémoniteur, car à

peine le débat engagé début 2011, plusieurs EM et non des moindres annonçaient publiquement la couleur, à savoir, rien de plus que l'inflation et encore.... Le prétexte de la crise est bien présent sur la table et les arguments de « *valeur ajoutée aux actions communes* » ne semblent pas ébranler le moins du monde les convaincus des économies budgétaires à tout prix. On ne pense pas, on compte ! (voir aussi l'article sur la méthode communautaire page 21)

Heureusement, d'autres personnalités politiques, et non des moindres, ayant des expériences nationales et européennes importantes aux plus hauts niveaux, se sont exprimées (voir la communication des signataires repris ci-dessous) sur le sujet.

Malgré la qualité et le niveau des arguments qui devraient alimenter la réflexion générale sur le sujet, on peut se demander, compte tenu des circonstances et de l'évolution politique, économique et sociale dans l'UE, ce que deviendront les débats face à la nouvelle pensée unique d'austérité ?

Ni la globalisation, ni la Chine qui vient de se hisser au rang de deuxième économie de la planète, ni les révolutions qui renversent les régimes dictatoriaux du Maghreb et du Moyen-Orient ne semblent pouvoir convaincre les 27 EM de donner les moyens de « *plus d'Union* ».

La plupart d'entre nous sommes conscients qu'il y va du réveil de l'Europe ou de son déclin... que le « *chacun-pour-soi* » accélérera... irrémédiablement.



Le président BARROSO et quelques autres semblent l'avoir compris ! Qu'en est-il des nationalistes et eurosceptiques de tous poils ?

**Communication des signataires suivant :** *Étienne DAVIGNON, Ministre d'État belge, ancien Vice-président de la Commission européenne ; Jacques DELORS, ancien Président de la Commission européenne, Ancien Ministre, Président fondateur de Notre Europe ; Ana DE PALACIO, ancienne Ministre des affaires étrangères d'Espagne. Philippe de SCHOUTHEETE, ancien Ambassadeur de la Belgique auprès de l'UE ; Isabelle DURANT, Vice-présidente du Parlement européen ; Paavo LIPPONEN, ancien Premier ministre finlandais ; Mario MONTI, ancien Commissaire européen, Président de l'université BOCCONI de Milan ; Tommaso PADOA-SCHIOPPA, ancien Ministre des finances de l'Italie, Président de Notre Europe (décédé en décembre 2010) ; Gaëtane RICARD-NIHOUL, Secrétaire générale de Notre Europe ; Antoinette SPAAK, Ministre d'État belge, ancienne députée européenne ; Guy VERHOFSTADT, Président du groupe ADLE au Parlement européen, ancien Premier ministre belge.*

« *Les États Membres s'apprêtent à renégocier l'ensemble des moyens alloués aux politiques communautaires pour une prochaine période de sept longues années. La grande ma-*



majorité d'entre eux semble considérer, à l'heure où tous les budgets nationaux sont revus à la baisse, qu'il est normal que le budget de l'Union européenne connaisse le même sort.

Cette approche est pourtant erronée. Elle est fondée sur de mauvaises prémisses et va à rebours de l'intérêt européen. Les prémisses sont erronées parce qu'il est impossible et donc démagogique de faire la moindre comparaison entre un budget national et le budget européen. Rappelons que le budget de l'Union représente seulement autour de 1 % du Produit intérieur brut contre 25 % aux États-Unis. Cette position va également à rebours de l'intérêt européen, car elle condamne l'Union à la dépression économique, au mieux à la stagnation. Au moment où les gouvernements nationaux sont contraints à la voie de l'austérité, le budget européen peut et doit être l'instrument de la relance. Il le doit d'autant plus que l'Union obtient de nouvelles compétences du Traité de Lisbonne et affiche des objectifs extrêmement ambitieux à l'horizon 2020 pour promouvoir une croissance qu'elle souhaite intelligente, durable et inclusive. Avec les moyens actuels, elle n'y parviendra pas. Sa dynamique et son assise démocratique seraient une nouvelle fois ébranlées par une inadéquation totale entre les objectifs annoncés et les moyens pourvus.

La dépense européenne ne s'ajoute pas arithmétiquement aux dépenses nationales. Dans plusieurs domaines (solidarité, défense, recherche et innovation, infrastructures européennes d'énergie ou de transports, etc.), elle permet de les rationaliser, par des économies d'échelle et par une action plus efficace avec moins de moyens.



Peut-on compter sur les ressources actuelles de l'Union pour parvenir à une augmentation du budget communautaire ? Certainement pas puisque la majorité du budget européen est financée par des contributions nationales provenant d'États membres contraints à réaliser des coupes budgétaires. L'Union européenne a besoin d'une nouvelle ressource propre, dont les revenus parviendraient directement au budget de l'Union sans passer par le niveau national.

C'est d'ailleurs ce type de ressource que prévoient les Traités fondateurs pour le financement des actions de l'Union.

Les gouvernements auraient tort d'y voir et d'agiter dans l'opinion publique l'épouvantail d'un impôt européen. Cette ressource permettrait d'augmenter le budget et de réduire leurs contributions. Elle pourrait permettre à l'Union de progresser dans la lutte contre le changement climatique, par le biais d'une taxe carbone, ou les dérives financières, par une taxe sur les transactions financières.

**Les citoyens ne comprendraient pas que le monde de l'après-crise ressemble en tout point à celui d'avant, avec juste encore moins de croissance et plus de chômage. Un budget européen de soutien fondé sur une nouvelle ressource propre et lié à un projet ambitieux est un acte qui relève de la nécessité économique et sociale comme de l'urgence politique.**

Sources : europa, europa.lu, notre europe, Wikipedia .



## Commission: new Head of Unit «Social Policy»

**Ms Janette SINCLAIR**  
New Head of Unit DG HR C1  
European Commission  
Social Policy

*This unit is responsible i.a. for any social question related to retired colleagues of the Commission and their families.*

The meeting of the Administrative Committee of AIACE International in Luxembourg on 15 March provided an early opportunity for Committee members to meet Janette SINCLAIR, the new Head of Social Policy within DGHR.C.1 responsible for relations with the pensioners. Ms SINCLAIR previously headed up DGHR's Communication Unit, where she launched the new My IntraComm intranet service for all active and retired staff and also produced the weekly

staff magazine Commission en Direct. Introducing herself, she emphasised her continuing commitment to improving communications and dialogue between the Commission and its former staff, working closely with other key services such as the PMO. Joint projects for DGHR and AIACE this year include concluding a practical framework to allow Commission services to benefit from pensioners' considerable expertise and experience; and providing training for AIACE volunteers in the national sections to work with colleagues in difficult situations.

Ms SINCLAIR also provided a little bit of information on her background. Originally from Wales, she completed her studies in French and Ital-



ian and European Studies then joined the British Civil Service in 1987. She worked in various Private Office, policy and management roles, reaching the level of Divisional Manager. Ms SINCLAIR's interest in European affairs has always been very strong - she worked as a

stagiaire on the Petra Youth Training programme in the Task Force Human Resources, Education, Training and Youth, the predecessor to EAC, and as a National Expert on the European Social Fund within former DGV, before joining the Commission definitively in 2003 to work in DG EAC on the dissemination and exploitation of EAC project results. Ms SINCLAIR is planning to attend the 2011 AIACE Congress in Riga in May, where she is looking forward to the opportunity to meet many more members.



## 60e anniversaire du premier traité européen

### La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)

Le 18 avril 1951, il y a 60 ans, la formidable aventure de l'Union Européenne commençait concrètement. Imaginons l'incroyable volonté et la maturité politique des six signataires du traité, capables au lendemain d'une 2ème guerre mondiale fratricide, de créer un mécanisme de paix concret.

« Plus jamais ça », c'était certes la suite logique du fameux discours fondateur de Robert Schuman<sup>1</sup> du 9 mai 1950 - notre « fête nationale ». Le traité portait sur la mise en commun des matières premières stratégiques des guerres du 20ème siècle : le charbon et l'acier !

Il s'agissait d'un traité ambitieux, portant non seulement sur la production de ces matières premières, mais aussi sur leur circulation et régissant aussi les conditions de travail et la sécurité sociale d'une main d'œuvre dont le travail était particulièrement pénible.

Dans les circonstances de cette époque, c'était donc un traité fondamental et très communautaire qu'il serait sans doute difficile de conclure aujourd'hui dans un contexte libéral et globalisé soumis à la concurrence exacerbée.

La première organisation communautaire européenne est née, alors qu'il apparaissait nécessaire de reconstruire économiquement le continent européen et d'assurer une paix durable.



Le traité CECA réunit la France, l'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux, dans une Communauté qui a pour but d'organiser la liberté de circulation du charbon et de l'acier ainsi que le libre accès aux sources de production. Ce choix n'était pas seulement inspiré par une logique économique, mais aussi politique, car ces deux matières premières étaient à la base de l'industrie et de la puissance de la France et de l'Allemagne. L'objectif politique sous-jacent était bien de renforcer la solidarité franco-allemande, d'éloigner le spectre de la guerre et d'ouvrir la voie de l'intégration européenne.

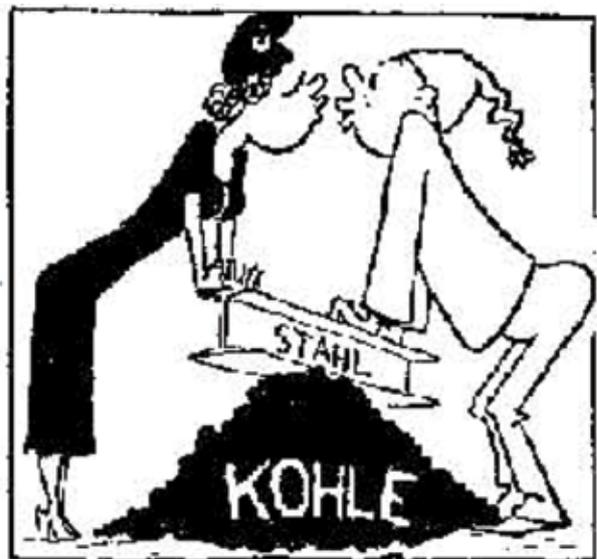
En vue de l'instauration de ce marché commun, le traité instaure la libre circulation des produits, sans droits de douane ni taxes. Il interdit les mesures ou pratiques dis-

criminatoires, les subventions, les aides ou les charges spéciales de l'État ainsi que les pratiques restrictives. Il s'agit de « mettre en commun les moyens de la guerre pour faire la paix ».

En outre, il instaure une **Haute Autorité commune** chargée de surveiller le marché et de veiller au respect des règles de concurrence ainsi qu'à la transparence des prix.



Signé le 18 avril 1951 à Paris, il entre en vigueur le 23 juillet 1952, avec une durée de vie limitée à 50 ans. Le traité a expiré le 23 juillet 2002. Le marché commun qu'il préconisait s'est ouvert le 10 février 1953 pour le charbon, le minerai de fer et la ferraille et le 1er mai 1953 pour l'acier. Sur la photo, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères (qui porte dans ses mains le traité) et Konrad Adenauer, le chancelier allemand, à sa gauche semblent très satisfaits de ce qu'ils viennent de réaliser. Il y a de quoi



*Relations franco-allemandes : en l'espace d'une génération, on est passé d'une haine profondément enracinée à une coopération étroite dans de nombreux domaines. Un des pas décisifs a été le traité CECA.*

## 2011 | Année européenne du volontariat

La Commission européenne a proposé de faire de 2011 l'année européenne du volontariat. Après la décision du Conseil et du Parlement, 2011 devient donc l'année consacrée à encourager et à soutenir les efforts accomplis par tous pour créer des conditions propices au volontariat dans l'Union européenne.

Dans l'Union européenne, des millions de citoyens de tous âges font du volontariat et apportent ainsi une contribution à leur communauté en consacrant un peu de leur temps libre à des organisations de la société civile, associations diverses, hôpitaux, écoles, clubs sportifs, etc.

Le volontariat est l'expression active d'une participation civique qui vient consolider les valeurs européennes communes, telles que la solidarité ou la cohésion sociale. Le volontariat offre souvent à ceux qui le pratiquent des possibilités non négligeables d'acquérir des connaissances et des compétences, voire d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle, atout d'une importance particulière en cette période de crise sociale et économique. Il ne faut pas négliger l'aspect de la dignité retrouvée dans la pratique du volontariat pour les travailleurs exclus temporairement du secteur du travail rémunéré.

Le volontariat occupe une grande place dans des secteurs aussi divers que l'éducation, la jeunesse, la culture, le sport, l'environnement, la santé, l'aide sociale, la protection des consommateurs, l'aide humanitaire, la politique de développement, la recherche, l'égalité des chances, ou encore, les relations extérieures.

Le volontariat renferme un potentiel immense – mais jusqu'ici sous-exploité – pour le développement socio-économique de l'Europe.

Les principaux objectifs sont :

- ◆ œuvrer à la mise en place d'un cadre propice au volontariat dans l'Union européenne ;
- ◆ donner des moyens d'agir aux organisations de volontaires et améliorer la qualité du volontariat ;
- ◆ récompenser et reconnaître les activités de volontariat ;
- ◆ sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'importance du volontariat.

La Commission européenne espère, à travers cette initiative, que le volontariat se déploiera davantage et qu'il y aura une meilleure appréhension de sa valeur ajoutée. Il s'agit de permettre aux volontaires et associations de l'Europe entière de se concerter sur les meilleures pratiques à adopter. Les volontaires



Année européenne du volontariat 2011

verront également leurs efforts reconnus à travers cette célébration.

L'Année européenne du volontariat devrait permettre aux volontaires et aux organisations de volontariat des quatre coins de l'Europe de faire le point ensemble sur les meilleures pratiques recensées dans les États membres.

Les pouvoirs publics pourront, quant à eux, obtenir de plus amples renseignements sur le volontariat et les volontaires et faciliter cette pratique.

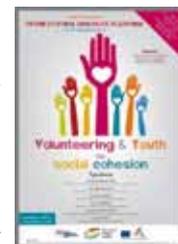
Enfin, pour les personnes peu ou mal renseignées sur le volontariat, cette année leur permettra d'en apprendre davantage et, qui sait, de devenir à leur tour volontaires.

Par contre, ceux qui le sont déjà devraient, grâce à cette Année européenne, voir leurs efforts reconnus.

Quant aux pouvoirs publics, l'occasion leur est ainsi donnée d'obtenir de plus amples informations sur le volontariat, et de mettre en œuvre des actions pour soutenir cet engagement citoyen.



Qui sont les volontaires en Europe ? A quelles activités se consacrent-ils ? Les pratiques du volontariat sont très différentes dans les 27 pays de l'Union européenne et dépendent de facteurs culturels et légaux : c'est ce que conclut la Commission dans son étude intitulée « Le volontariat dans l'Union européenne » (voir encadré ci-dessous)



Les activités durant cette année devraient porter essentiellement sur la communication et la sensibilisation : conférences, séminaires, échange d'enseignements tirés de l'expérience et publication de documents. Dans les États membres, des activités de même nature devraient être menées par l'intermédiaire de structures de coordination nationales. L'accent sera mis sur le financement de projets inscrits dans les programmes d'action communautaires et liés au volontariat, dont le programme Jeunesse en action. Il s'agira de faire intervenir les parties prenantes à tous les niveaux concernés : européen, nationaux, régionaux et locaux. L'Année européenne du volontariat demeurera la



« propriété » des volontaires et des organisations de volontariat et de nombreuses activités et célébrations seront conçues à partir de la base.

L'AIACE est une Association qui ne fonctionne que grâce à ses bénévoles, tant en ce qui concerne son organisation administrative que ses actions sociales au service de tous les anciens du Service public européen. De ce fait, elle est particulièrement sensible à cette initiative de la Commission et ne peut que s'en féliciter.

L'AIACE espère qu'au-delà de l'opération de sensibilisation, l'année 2011 du volontariat sortira des effets positifs pour ses bénévoles.

### Changez les choses : devenez bénévole !

Tel est le slogan de 2011 que l'AIACE veut aussi promouvoir en ce début d'année 2011 (voir l'appel en page 41)

## VOLUNTEERING IN THE EUROPEAN UNION

Educational, Audiovisual & Culture Executive Agency  
(EAC-EA)  
Directorate General Education and Culture (DG EAC)  
Final Report submitted by GHK  
17 February 2010

### Contact person :

Cecile Mathou, email : Cecile.mathou@ghkint.com  
GHK, Rue Royale 146, 1000 Brussels, Tel : +32 2 275

### Contractual address

526 Fulham Road, London SW6 5NR  
Tel : +44 20 747 8 000; Fax : +44 20 773 0784  
[www.ghkint.com](http://www.ghkint.com)

### Aide juridique pour les membres

*Le Bureau international de l'AIACE a conclu un accord avec trois avocats bruxellois spécialisés en matière statutaire.*

*Ces avocats se sont engagés à fournir une première consultation contre paiement d'un honoraire de 150 EUR.*

### Groupe Assurances

*Il est rappelé que le Groupe de travail Assurances peut aider ou conseiller les Anciens qui ont un différend sérieux avec le courtier chargé de la gestion des dossiers dans le cadre des deux polices d'assurance-groupe souscrites par l'AIACE en faveur des anciens fonctionnaires et de leur conjoint: d'une part, l'assurance accident qui couvre les frais médicaux et une éventuelle invalidité permanente partielle résultant d'un accident (IPP) et, d'autre part, l'assurance maladie complémentaire «gros risques», couvrant les frais d'hospitalisation.*

### Membres du groupe

Anthony CASTON, président:  
Courriel: [anthony.caston@skynet.be](mailto:anthony.caston@skynet.be)  
Gerhard van den BERGE:

Courriel: [bergevdg@tiscali.nl](mailto:bergevdg@tiscali.nl)  
Regina THILL:  
Courriel: [thillreg@pt.lu](mailto:thillreg@pt.lu)

## Handicap : l'UE s'engage

La Commission européenne vient de rendre publique sa Stratégie 2010-2020 en faveur des 80 millions de personnes handicapées vivant dans l'Union européenne. Elle doit leur permettre d'exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux et d'être des citoyens européens comme les autres.

Pour la plupart d'entre nous, il semble tout naturel de sauter dans un bus pour aller faire des courses, de rendre visite à des amis, d'aller au théâtre ou de pratiquer un sport. Surfer sur internet ou regarder une série télévisée semble naturel, tout comme le droit de voter. Mais des obstacles importants peuvent parfois rendre ces activités inaccessibles aux millions de personnes handicapées en Europe.

Accessibilité, participation, égalité, emploi, éducation et formation, protection sociale, santé et coopération

internationale : ces huit grands domaines d'intervention ont été choisis par la Commission européenne pour sa Stratégie 2010-2020 en faveur des personnes en situation de handicap.

Le handicap, de léger à lourd, touche une personne sur dix dans l'Union européenne (UE). Selon Mme Viviane REDING, Vice-présidente de la Commission chargée de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, « ce sont plus de 80 millions de personnes qui n'ont pas la possibilité de participer pleinement à la société et l'économie



à cause d'obstacles d'ordre environnemental et comportemental ».

Elle constate également que le taux de pauvreté des personnes handicapées est de 70 % supérieur à la moyenne. Dans ce contexte, l'objectif général de la stratégie dévoilée le 15 novembre 2010 a été de permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux. Le point

de départ de cet engagement est la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (voir encadré).



La stratégie entend aussi permettre aux personnes handicapées de bénéficier pleinement de la construction européenne, que ce soit en tant que citoyens ou en tant que consommateurs. Ainsi, les personnes en situation de handicap devraient pouvoir déménager d'un pays à l'autre au sein de l'UE sans perdre leurs droits tels que le droit à l'assistance personnelle.

La stratégie se compose d'actions à mettre en œuvre à l'échelon européen et de mesures d'appui aux politiques nationales. Ainsi, en matière d'accessibilité, la Commission réfléchit à proposer d'ici à 2012 un cadre législatif européen général pour l'accessibilité des biens et des services (y compris des services publics).

En revanche, en matière d'éducation et de formation, l'action de l'Union



européenne se cantonnera surtout à encourager les mesures nationales en faveur d'une éducation inclusive, par exemple en développant les échanges de bonnes pratiques entre pays européens.

L'UE soutiendra les campagnes nationales de sensibilisation à destination du grand public visant à mieux faire connaître les capacités et les contributions des personnes handicapées.

L'UE œuvrera aussi pour une meilleure connaissance statistique de la situation des personnes handicapées, avec l'organisation d'enquêtes sociales

européennes et la création d'indicateurs.

Enfin, la mise en œuvre de la stratégie bénéficiera d'un soutien financier de l'UE. Par exemple, les fonds structurels européens favoriseront la création de services de proximité pour les personnes en situation de handicap.

Ces mesures seront non seulement très bénéfiques sur le plan social, mais elles créeront également un effet d'entraînement sur l'économie européenne. Elles pourraient notamment permettre un développement du marché européen des équipements et des services assistés, dont la valeur est déjà estimée aujourd'hui à plus de 30 milliards d'euros par an.



Les anciens étant proportionnellement plus nombreux à être en situation de handicap espèrent que cette initiative de la Commission débouchera sur des actions concrètes qui faciliteront leur vie et leurs déplacements dans l'UE.

La Vice-présidente de la Commission européenne chargée de la



Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, a présenté la stratégie européenne 2010 — 2020 en faveur des personnes handicapées.

## La convention des Nations Unies et l'Europe

La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée le 12 décembre 2006 au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Elle est entrée en vigueur le 3 mai 2008. C'est le premier grand traité du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de droits de l'homme et c'est la première convention relative aux droits de l'homme à être ouverte à la signature des organisations d'intégration régionale, telles que l'Union européenne. Fin 2009, le Conseil de l'Union européenne s'est prononcé en faveur de la conclusion de la Convention par l'UE. Celle-ci prendra plein effet lorsque les 27 États membres auront ratifié le traité. A l'heure actuelle, 16 pays ont déjà procédé à cette formalité. Sans attendre, l'UE s'emploie déjà, à travers sa nouvelle stratégie, à respecter les engagements pris auprès de l'ONU.

Sources : Europa, Unapei



Par **G rald COGET**  
Pr sident AIACE Int.

## Accords avec les Institutions et organes communautaires L'AIACE  largit son assise!

**D**epuis 2002, un accord lie notre association   la Commission europ enne. Nos relations, jusque-l  informelles, ont  t  officialis es, car il n'est gu re possible, de nos jours, de s'en tenir   des pratiques de bon voisinage. Pour assurer notamment la reconnaissance de la repr sentativit  de notre association, un cadre l gal ou contractuel est toujours pr f rable. Des crit res ont  t  fix s   cette occasion, auxquels l'AIACE Internationale satisfait largement. En tant qu'interlocuteur privil gi , nous pouvons participer   divers comit s ou groupes de travail ainsi qu'au dialogue social, lorsque des questions concernant les pensionn s y sont trait es.



En 2008, cet accord a  t  modifi  pour tenir compte du nouveau Statut de 2004 et notamment de son article 1er sexies, selon lequel, d sormais, les pensionn s « peuvent avoir acc s   des mesures limit es   caract re social ». Malgr  le caract re quelque peu elliptique de cette r daction, le fait que les services sociaux de la Commission sont implant s aux lieux des si ges de l'Institution, alors que les pensionn s sont dispers s sur tout le territoire de l'Union europ enne, est vite apparu comme un obstacle important   la mise en  uvre de toute politique sociale, si limit e soit-elle. L'id e fut alors  mise de recourir   notre association. Celle-ci, en effet, est implant e dans 14 et bient t 15 pays de r sidence des pensionn s et dispose de cellules de b n voles d j  op rationnelles au plan associatif. Pourquoi ne pas « activer » ce r seau au profit d'actions sociales qu'il est n cessaire d'organiser sur place ? C'est ce qui fut fait par l'accord de 2008 qui d finit les types d'actions autoris es et les modalit s de leur financement.



Un pas suivant s'imposait, celui d'impliquer les autres Institutions. Certes la Commission est, et reste, un interlocuteur privil gi , puisque c'est elle qui assure, par d l gation, le paiement des pensions de tous les anciens fonctionnaires et agents retrait s. C'est elle,  galement, qui g re la Caisse de maladie et op re les remboursements des d penses

de sant . Mais il appartient   chaque Institution de g rer les dossiers de base de ses propres pensionn s et de mettre en  uvre   leur profit les actions sociales pr vues par l'article 1er sexies du Statut. A cet  gard, elles rencontrent les m mes difficult s que la Commission en raison de l'implantation restreinte de leurs services sociaux, hors de port e des pensionn s. Enfin, la participation aux comit s du Statut et au CGAM auxquels nous sommes tr s attach s rel ve d'une gestion interinstitutionnelle et non de la seule Commission.

Notre plaidoyer en faveur de l' largissement de notre accord a  t  bien accueilli. Quatre Institutions et organes ont accept ,   ce jour, de signer un accord de partenariat,   savoir le Parlement europ en, la Cour de justice europ enne, le CESE et le CDR ; le CEPD suivra bient t. Notre association les en remercie et se f licite de cet int r t commun bien compris. D'une part, la repr sentativit  de l'AIACE en est accrue, d'autre part, l'int r t de tous les pensionn s, membres ou non de l'AIACE et six Institutions et organes confondus, en est mieux garanti. Ils b n ficient d'un r seau op rationnel de d fense de leurs int r ts et d'actions sociales. C'est donc un bon exemple d'efficacit , mais il appartient bien entendu   chacun d'y mettre concr tement du sien, tout sp cialement les pensionn s eux-m mes.

**ACCORD  
ENTRE  
LE PARLEMENT EUROPEEN  
ET  
L'AIACE  
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

**ENTRE :**

Le Parlement européen (ci-après dénommé "le Parlement"), dont le Secrétariat général est établi au Palais de Luxembourg, L-2929 Luxembourg, légalisé, pour la signature du présent accord, représenté par M. Klaus WELLE, Secrétaire général,

**ET :**

L' "Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes" (ci-après dénommée "AIACE"), représentée par M. Gérard COGET, Président international,

**CONSIDERANT :**

- que les anciens fonctionnaires et leurs ayants droit (ci-après dénommés "pensionnés") gardent des liens constants avec les Institutions européennes ;
- que le Parlement, de même que les autres Institutions, a un devoir de sollicitude à l'égard des pensionnés, en ce qui concerne toutes les mesures qui pourraient leur être appliquées ;
- que les pensionnés des Institutions européennes représentent au nombre plus d'un tiers des fonctionnaires et agents en activité et que ce nombre sera amené à croître dans les années à venir ;
- que l'AIACE remplit les conditions fixées à l'article 1 du présent accord ainsi bien du point de vue de la représentativité après une organisation régulièrement et juridiquement constituée, exerçant ses activités sur base de statuts et de principes fixés par une assemblée générale, en vertu d'organes statutairement élus ;
- que l'AIACE, tout en assurant une représentation adéquate des pensionnés, est appelée à jouer un rôle d'intermédiaire entre les pensionnés et le Parlement, facilitant ainsi la tâche de l'Administration en matière de services administratifs des pensionnés et à faciliter leurs démarches administratives. Il s'agit donc d'un service d'intérêt commun.

\* cf. amendement Art. 14, 17 et 18, 22, 26, 28bis, 29, 30, 31bis à 34, 35, Annexes 13, Art. 3.2.46.

**Article 8. Information**

Le Parlement informe les autres Institutions européennes de la conclusion du présent accord.

**Article 9. Révision ou résiliation**

Le présent accord peut faire l'objet d'une demande de révision ou d'une résiliation par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de six mois.

Fait à Bruxelles, le 13 janvier 2011

Pour l'AIACE <b>M. Gérard COGET</b> Président international 	Pour le Parlement, <b>M. Klaus WELLE</b> Secrétaire général 
--	--



**ACCORD ENTRE  
LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN  
ET  
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

**ENTRE :**

Le Comité économique et social européen (ci-après dénommé "CESE"), représenté par M. Martin WESTLAKE, Secrétaire général du CESE,

**ET :**

L' "Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes" (ci-après dénommée "AIACE"), représentée par M. Gérard COGET, président international,

**CONSIDERANT :**

- que les anciens fonctionnaires et agents ainsi que leurs ayants droit (ci-après dénommés "pensionnés") gardent des liens constants avec les Institutions européennes ;
- que le CESE, de même que les autres Institutions, a un devoir de sollicitude à l'égard des pensionnés, en ce qui concerne toutes les mesures qui pourraient leur être appliquées ;
- que les pensionnés des Institutions européennes représentent au nombre plus d'un tiers des fonctionnaires et agents en activité et que ce nombre sera amené à croître dans les années à venir ;
- que le CESE estime que toute organisation représentant les pensionnés, pour être considérée comme "association représentative", doit remplir les conditions suivantes :
  - avoir un nombre d'adhérents en règle de conformité représentant au moins 20% de nombre de pensionnés ;

\* cf. amendement Art. 14, 17 et 18, 22, 26, 28bis, 29, 30, 31bis à 34, 35, Annexes 13, Art. 3.2.46.

**Article 11**

Le présent accord entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 12**

Le présent accord peut faire l'objet d'une demande de révision ou d'une résiliation par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de six mois.

Fait à Bruxelles, le 18/01/2011

Pour l'AIACE <b>Gérard COGET</b> Président international 	Pour le CESE <b>Martin WESTLAKE</b> Secrétaire général 
---	---



**ACCORD ENTRE  
LE COMITE DES REGIONS  
ET  
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

**ENTRE :**

Le Comité des régions (ci-après dénommé "CJR"), représenté par M. Gerhard STAHL, Secrétaire général du CJR,

**ET :**

L' "Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes" (ci-après dénommée "AIACE"), représentée par M. Gérard COGET, Président international,

**CONSIDERANT :**

- que les anciens fonctionnaires et agents ainsi que leurs ayants droit (ci-après dénommés "pensionnés") gardent des liens constants avec les Institutions européennes ;
- que le CJR, de même que les autres Institutions, a un devoir de sollicitude à l'égard des pensionnés, en ce qui concerne toutes les mesures qui pourraient leur être appliquées ;
- que les pensionnés du CJR représentent au nombre actuellement encore restés d'un dixième des fonctionnaires et agents en activité mais que ce nombre sera amené à croître dans les années à venir ;
- que le CJR estime que toute organisation représentant les pensionnés, pour être considérée comme "association représentative", doit remplir les conditions suivantes :

\* cf. amendement Art. 14, 17 et 18, 22, 26, 28bis, 29, 30, 31bis à 34, 35, Annexes 13, Art. 3.2.46.

**Article 11**

Le présent accord entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 12**

Le présent accord peut faire l'objet d'une demande de révision ou d'une résiliation par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de six mois.

Fait à Bruxelles, le 18 janvier 2011

Pour l'AIACE <b>Gérard COGET</b> Président international 	Pour le CJR <b>Gerhard STAHL</b> Secrétaire général 
---	---



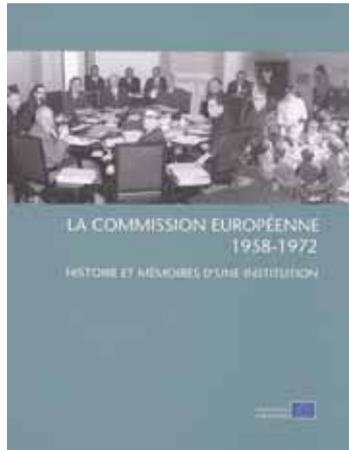
**Le nouvel accord avec la Cour de justice européenne vient d' être signé le 15 mars 2011 en marge du conseil d' administration à Luxembourg.**



## Une déclaration de guerre du Conseil contre le Service public européen

### Remarque préliminaire

Lors de la présentation solennelle du livre « La Commission européenne 1958-72 » le 2 octobre 2007 au BERLAYMONT, le Président de l'AIACE de l'époque, parlant au nom des anciens, a souligné, entre autres, que la Commission a réussi à mettre en place une administration européenne performante, à comparer très favorablement aux meilleures administrations des pays membres. Ont contribué à cette réussite notamment l'enthousiasme et l'engagement européen des fonctionnaires, ainsi que le système des concours généraux, mais aussi le maintien d'un régime de rémunération et de pension permettant de recruter les meilleurs. L'orateur suivant, le Président BARROSO, a enchaîné sur cette présentation en soulignant que nous devons démontrer chaque jour que l'Europe a besoin d'une telle administration supranationale et que nous ne devons pas seulement être aussi bien que les autres, mais meilleurs que les administrations nationales (paroles citées à partir de la vidéo enregistrée lors de cette cérémonie) !



Cette constatation, accueillie chaleureusement par les présents et certainement partagée par les anciens et le personnel actif, se trouve aujourd'hui gravement mise en cause par des attaques antieuropéennes et de jalousie dans les médias de certains pays membres ainsi que par la tentative d'une asphyxie budgétaire du Service public européen.

Certes, les conséquences budgétaires de la crise des marchés financiers et de la récession qui en a résulté en 2009 rendent nécessaire, dans les pays membres, un assainissement budgétaire, mais cet assainissement doit être intelligent et doit sauvegarder les dépenses qui assurent les perspectives d'avenir. Ceci s'applique plus particulièrement au budget de l'Union européenne (cf. l'article sur le Budget de l'UE à la page 6 de ce numéro). De surcroît, il ne faut pas croire que des économies dans les perspectives financières de l'Union européenne puissent contribuer significativement à l'assainissement des budgets nationaux : le Budget de l'UE ne dépasse guère les 1 % du PIB de l'Union et les dépenses administratives ne représentent que 5,7 % de ce budget (et seulement 2,3 % pour l'administration de la Commission – y compris nos pensions !).



Cet étranglement budgétaire de l'UE affecte déjà sérieusement la mise en place du Service extérieur européen, acquis important du Traité de Lisbonne, et

s'attaque maintenant de manière explicite à nos rémunérations et pensions.

### L'attaque du Conseil contre l'évolution de nos rémunérations et pensions

Après l'arrêt de la Cour du 24 novembre 2010, condamnant le Conseil à appliquer correctement la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions<sup>1</sup>, le Conseil, le 20 décembre 2010, a déclaré, « que la récente crise économique et financière qui est survenue dans l'UE et qui entraîne d'importants ajustements budgétaires ainsi qu'une insécurité accrue en termes d'emploi dans plusieurs États membres provoque une détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale à l'intérieur de l'UE.

Il demande à la Commission, sur la base l'article 10 de l'annexe XI du Statut, des propositions appropriées en temps voulu pour que le Parlement européen et le Conseil puissent les examiner et les adopter avant la fin de 2011. »

Cette déclaration du Conseil constitue une tentative de mettre hors d'usage la Méthode via la clause d'exception de la Méthode. Le Conseil méconnaît qu'à l'heure actuelle (début 2011) les conditions de l'application de cette clause ne sont pas réunies !

En effet, la « crise » était grave en 2009, mais en 2011, l'UE se trouve en reprise confirmée (sauf quelques pays à problèmes particuliers) ; « la crise » n'est pas soudaine, elle couve déjà depuis 2008 au moins ; en outre, les données objectives mettent bien en évidence que « la crise » était provoquée par la dérégulation des marchés financiers et non pas par une évolution excessive des salaires (la chancelière allemande Angela MERKEL, en octobre 2010 a même invité les partenaires sociaux à conclure des conventions collectives plus élevées, pour soutenir la demande interne et pour obtenir une répartition plus juste des revenus !)

Dans la mesure où par des effets budgétaires secondaires, l'évolution salariale dans les services publics de certains pays membres est affectée, la Méthode le reflète clairement, comme le montrent déjà ses résultats pour 2010 ! Certes, nous sommes encore au début de l'année 2011 et une nouvelle

« crise grave et soudaine » pourrait éclater.

Mais à l'heure actuelle, la Commission devrait constater tout simplement que l'article 10 de l'annexe XI ne peut pas s'appliquer dans les conditions présentes !



## L'attaque fondamentale du Conseil contre notre régime de pension

En Automne 2010, le groupe Statut du Conseil avait élaboré une attaque tous azimuts contre notre régime de pension. La présidence belge a mis ce document « au frigo » ; mais la présidence hongroise l'a fait décider par le Conseil le 18 janvier 2011. Ainsi le Conseil invite la Commission de faire d'ici la fin 2011 des propositions appropriées en vue de la modification de notre Statut. À cette fin le Conseil demande à la Commission de prendre en considération les éléments suivants ; (i) l'âge de la retraite ; (ii) le taux d'accumulation des droits à la pension ; (iii) la base de calcul des pensions ; (iv) le taux de pension maximum possible ; (v) le taux de contribution du personnel ; (vi) le recours à des agents contractuels et les conditions d'emploi de ces derniers ; (vii) l'ajustement annuel des pensions ; (viii) création éventuelle d'un véritable fonds de pension ; (ix) la progression individuelle sur l'échelle des salaires ; (x) les mesures d'incitation en faveur de la constitution de pensions privées.

Ce catalogue montre bien qu'il s'agit d'une vraie mise en cause d'éléments clés de notre Statut et en fin de compte du Service public européen !

Cette attaque trouve son origine dans une demande du Conseil à la Commission du 12 novembre 2008 d'élaborer avant le 1er juillet 2009 une étude sur les implications budgétaires à long terme de notre régime des pensions. Cette étude a été finalisée par l'Office Statistique en été 2010 et transmis au Conseil en août 2010 sans qu'il y ait eu au préalable une concertation avec les Organisations syndicales et professionnelles. L'AIACE aurait aussi dû faire partie de cette concertation conformément à l'article 3 de son accord avec la Commission signé le 29 février 2008.

Cette concertation aurait évité que cette étude contienne une erreur fondamentale ; elle désigne notre régime de pension comme un système de répartition (« pay as you go »), c'est-à-dire un système où les contributions d'une

année doivent couvrir les dépenses de pension de la même année. En réalité, notre régime de pension est un système actuariel dans lequel les contributions d'une année doivent couvrir la valeur des droits à la pension acquis dans la même année ; de cette manière, l'équilibre actuariel de notre régime est maintenu durablement et les pensions à payer sont en permanence couvertes par le capital actuariel accumulé pendant la période active des bénéficiaires (cf. la lettre du Président de l'AIACE et son annexe adressée le 27.10.2010 à MM. BARROSO et ŠEFČOVIČ et publiée dans VOX n° 86 aux pages 14 à 18).

À la date du 31 décembre 2009,

le bilan de l'UE met en évidence un capital actuariel accumulé depuis la mise en vigueur du Statut en 1962 de 37,2 MRD d'Euros à l'actif de notre régime de pension !

## Conclusions

Le Conseil vise donc :

♦ Une neutralisation injustifiée de la Méthode via la clause d'exception de l'annexe XI du Statut .

♦ Une mise en cause générale du régime des pensions. Nous devons être conscients que ces deux demandes du Conseil constituent une attaque contre les fondements de notre Statut.

La crise des marchés financiers dérégulés et les problèmes budgétaires qui en résultent pour de nombreux pays membres ne sont qu'un prétexte pour mettre en cause des éléments clés du Service public européen, Service que la Commission devrait défendre avec toute sa force ! Il est clair que cette attaque peut conduire à un conflit social majeur dans lequel les anciens devront se trouver à côté des Organisations syndicales et professionnelles. Mais, comme en décembre 2009 lors du recours de la Commission contre

le Conseil, ce conflit peut considérablement être atténué ou même évité, si la Commission utilise pleinement les moyens qui sont à sa disposition : son monopole de proposition face au Conseil, sa capacité d'analyse et d'argumentation et sa tradition de dialogue social pleinement et correctement appliquée<sup>2</sup> !

<sup>1</sup> Il s'agit de la deuxième fois dans l'histoire de la Méthode, l'arrêt du 5 juin 1973 (affaire 81-72) avait déjà condamné le Conseil pour « violation de la confiance légitime du personnel » !

<sup>2</sup> La devise ne doit pas être : « Le Conseil est contre nous, nous allons y laisser des plumes ! » ou « Il faut jeter quelques os au méchant Conseil pour qu'il puisse satisfaire son appétit !!





## « La Méthode »

# Adaptation annuelle des Rémunérations et Pensions Décisions finales du Conseil de décembre 2010

**L**e 23 décembre 2009, le Conseil, en se référant à la crise financière et économique, a décidé à l'unanimité de ne pas appliquer correctement la 5e Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions (Annexe XI du Statut). Au lieu d'accorder l'adaptation de 3,7 % qui reflète l'évolution de juillet 2008 à juillet 2009 dans les 8 pays membres de l'échantillon (c'est-à-dire, les six pays fondateurs de l'Union européenne plus le Royaume-Uni et l'Espagne) consigné par lui-même dans le Statut, le Conseil n'a accordé qu'une adaptation de 1,85 %.

C'était une violation manifeste du Statut des fonctionnaires et la Commission, suivie par le Parlement, a décidé dès le 6 janvier 2010 d'introduire un recours en annulation à la Cour de Justice de l'Union européenne, ce qui a été fait le 22 janvier 2011.

Le 24 novembre 2010, l'arrêt de la Cour est intervenu après 10 mois, juste avant que le Conseil ne doive décider de la Méthode pour 2010. Cet arrêt (Affaire C-40/10) est aussi clair et favorable à la Commission, au Parlement et au personnel que celui du 5 juin 1973 (Affaire 81/72). Il constate que le Conseil aurait dû respecter le Statut, que la clause d'exception de l'article 10 de l'Annexe XI du Statut ne pouvait pas s'appliquer et il fait l'historique des cinq Méthodes successivement décidées de 1972 à 2004 en soulignant que leur objectif était de « maintenir des relations harmonieuses entre les institutions européennes et leurs fonctionnaires et autres agents. Or afin que cet objectif puisse être atteint, il est nécessaire que le Conseil se conforme à l'Annexe XI du Statut » !

### Suites

Le 13 décembre 2010, après quelques tergiversations de certaines délégations, le Conseil a décidé la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour. Le rappel de 18 fois 1,816 % = 32,688 % des traitements ou pensions en vigueur entre juillet 2009 et décembre 2010 a été versé aux pensionnés à la fin de l'année 2010. Le versement des intérêts de retard à partir de janvier 2010 (la Commission a décidé un taux de 3 % par an) a été fait avec la pension du 1er mars 2011.

Pour la période 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 le Conseil devait décider une augmentation de 3,7 %  
Calcul exact du restant :

$$((103,7/101,85) \times 100) - 100 = \mathbf{1,816 \%}$$

Le 20 décembre 2010, l'adaptation annuelle au 1.7.2010 des traitements et pensions de base a été

décidée par le Conseil. Le pourcentage d'adaptation initialement prévu de 0,4 % en novembre 2009 (annoncé dans le VOX 86) a été ramené à 0,1 % suite à la prise en considération au dernier moment d'une erreur concernant le chiffre des administrations françaises qui n'avait pas été découvert dans les délais pour 2009. Toutefois, une augmentation rétroactive des fonctionnaires allemands, intervenue durant la période de référence, et d'autres corrections du chiffre allemand potentiellement en notre faveur, n'ont pas non plus été prises en considération. Il faudra veiller à y revenir en 2011 !

Le décompte de cette décision a été payé au 1er février 2011. Pour les pensionnés, il s'agit de 6 fois +0,1 %<sup>i</sup>.

Calcul statutaire exact selon l'annexe XI :

Coût de la vie (indice international pour Bruxelles)  
+ 2,4 %

Pouvoir d'achat (indicateur spécifique)  
- 2,2 %

Calcul exact de l'augmentation

$$\frac{102,4 \% \times 97,8}{100} - 100 = \mathbf{+ 0,1 \%}$$

### Coefficients correcteurs

Leurs diminutions pour certains pays poseront des problèmes supplémentaires lors de la mise en œuvre de cette adaptation (voir tableau ci-dessous). La Commission a annoncé un étalement sur 6 mois des effets d'éventuels rappels négatifs élevés.

### Déclarations au procès-verbal du Conseil

« **Les délégations du Danemark et de l'Autriche** votent contre la proposition ; elles sont opposées par principe à la Méthode compte tenu du niveau élevé des traitements dans les institutions de l'UE.

**La délégation de la Slovaquie** vote pour la proposition, mais estime que les dépenses liées à l'adaptation des rémunérations en 2011 devraient être financées par un redéploiement au sein de la rubrique 5 « Administration » du budget.

**Le Conseil** en se référant à la crise économique et financière demande à la Commission, sur la base de la clause d'exception (Art. 10 de l'Annexe XI du Statut), de présenter des propositions appropriées en temps voulu pour que le Parlement européen et le Conseil puissent les examiner et les adopter avant la fin de 2011. En outre, le Conseil charge le CO-REPER, à l'avenir, d'examiner la situation chaque

année fin janvier afin de déterminer s'il convient de présenter à la Commission une demande d'appliquer la clause d'exception de la Méthode. »

## Bref Rappel du principe de la méthode d'adaptation des rémunérations et pensions

La « Méthode » d'adaptation des rémunérations et des pensions repose sur le principe du parallélisme avec l'évolution pondérée du pouvoir d'achat des fonctionnaires des États membres. L'adaptation annuelle – en plus ou en moins — se compose dès lors de la somme de deux éléments : l'évolution moyenne du pouvoir d'achat dans les fonctions publiques (appelé indicateur spécifique) et l'évolution du coût de la vie à Bruxelles. L'adaptation est en net, la grille des impôts étant indexée de la même valeur. Les collègues des États membres défendent leur pouvoir d'achat le plus souvent chaque année, tandis que nous ne le faisons que tous les 10 ans. La date d'échéance de la méthode actuelle est statutairement fixée au 31 décembre 2012.



L'Europe au régime!



Manifestation décembre 2009 : « le Conseil refuse d'appliquer la Méthode »

## Récapitulatifs des applications de la Méthode dans la grille avec effet sur les pensions depuis 1991 avec les décisions de décembre 2010.

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
3,4 %	4,1 %	0,9 %	0,5 %	1,1 %	1,4 %	2,2 %	1,9 %	2,7 %

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
2,3 %	3,7 %	3,0 %	3,4 %	0,7 %	2,2 %	2,3 %	1,4 %	3 %	3,7 %	0,1 %

## Evolution du Pouvoir d'achat depuis 2004

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2004-2010
-1.2 %	0.0 %	+0.2 %	-0.4 %	-1.3 %	2,75 %	-2.2 %	-2,2 % <sup>ii</sup>

## Coefficients correcteurs pensionnés supérieurs à 100<sup>iii</sup> au 1er juillet 2010

DK= 130,5 ; FR = 107,6 ; IT = 102,3 IR = 103,9 ; FI = 112,4 ; SW= 112,6 ; UK = 108,4

<sup>i</sup> Pour le personnel actif, le calcul sera plus compliqué du fait que la cotisation à la pension, suite à l'augmentation résultant de l'arrêt de la Cour, augmentera de 11,3 % à 11,6 % au lieu de diminuer à 11 % ; en outre, il faudra tenir compte pour les actifs de l'augmentation automatique du prélèvement spécial (Art. 66bis du Statut).

<sup>ii</sup> Calcul exact :  $0,988 \times 1,0 \times 1,002 \times 0,996 \times 0,987 \times 1,0275 \times 0,978 = 0,9779$  soit -2,2 %

<sup>iii</sup> Dans tous les EM dont les Coefficients Correcteurs (CC) sont inférieurs à 100 c'est le CC = 100 qui est appliqué.



## Le Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) Suite, mais pas fin !

**T**out d'abord, rectifions une information erronée publiée dans le VOX 86 (page 19, 3e colonne en haut) : il n'y avait pas 110.000 bénéficiaires fin 2009, mais presque **135.000** pour environ **70 000** affiliés. Le Comité de Gestion de l'Assurance Maladie (**CGAM**), organe paritaire composé des représentants des administrations des institutions et du personnel, dans lequel l'AIACE a un observateur (et son suppléant), a poursuivi l'examen des rapports de l'activité du RCAM des années 2008 et 2009 et les a adoptés .

Il ressort de ces rapports que, depuis 2007, le solde négatif du RCAM entre les contributions et les recettes est confirmé, mais à différents degrés et toujours avec une marge d'incertitude due à plusieurs facteurs inhérents aux règles de gestion. L'analyse des causes précises de ces déficits doit être affinée, notamment par le biais de moyens informatiques plus performants. Par contre, il est encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats 2010. Le CGAM a également examiné les nouveaux coefficients d'égalité et a émis un avis. Enfin quelques photos de la salle de réception et de traitement des demandes de remboursement au bureau liquidateur de Bruxelles illustrent cet article.

### Éléments clés du RCAM

Principales variables du RCAM :

- ♦ les contributions des affiliés et celles du budget (les États membres) ;
- ♦ la réserve financière (les actifs nets) ;
- ♦ les revenus financiers de la réserve ;

- ♦ les dépenses (les remboursements aux affiliés et la médecine préventive).

Éléments du bilan et de son analyse :

- ♦ le système de remboursement sur 18 mois après les prestations ;
- ♦ le mécanisme des provisions pour effectuer les remboursements ;
- ♦ les entrées irrégulières des EM ;
- ♦ le mécanisme des avances aux hôpitaux.

### Résultats significatifs de 2006 à 2009

Années/descriptions	2006	2007	2008	2009
Affiliés	56 800	61 000	64 000	67 000
Bénéficiaires	113 000	120 000	126 000	135 000
Bénéficiaires actifs	90 950	97 000	102 250	110 200
Bénéficiaires post-actifs	22 050	23 000	23 650	24 800
Contribution annuelle moyenne par affilié actif (€)	3315	3310	3375	3450
Contribution annuelle moyenne par affilié post-actif (€)	2965	3000	3090	3180
Contribution annuelle moyenne par affilié (€)	3230	3230	3305	3390
Revenu annuel moyen par affilié (€)	3415	3410	3495	3560
Dépense annuelle moyenne par affilié (€)	3200	3440	3710	3650
Fonds de réserve en nb de mois de dépenses (€)	14	12	10	9,8

*Données arrondies (tendances) des rapports disponibles, notamment celles communiquées aux représentants du personnel. Contributions et dépenses moyennes incluant la partie patronale.*



Des anciens préparent leurs décomptes... dans l'entrée du SC 27 à Bruxelles.

### Résultats cumulés 2008/2009

Il ressort finalement des deux derniers rapports que le résultat cumulé net, c'est-à-dire après intervention des revenus financiers du fonds de réserve, correspond à un déficit d'environ 20 millions d'euros, soit environ 4 % des revenus totaux cumulés du RCAM.

### Analyse

L'AIACE estime que l'analyse des données permet certes d'identifier les causes du déficit enregistré depuis 2007, mais pas d'en tirer des conclusions précises sur l'impact respectif des différents facteurs et, entre autres :

- ♦ le déficit programmé par la modification des Dispositions générales d'exécution (DGE) en 2007, afin de

- ◆ réduire sensiblement le fonds de réserve (16,5 mois de dépenses en 2004 à 9,8 mois en 2009) ;
- ◆ l'augmentation du nombre d'affiliés et de bénéficiaires, par l'effet de l'élargissement à 12 nouveaux EM, par l'arrivée d'agents contractuels sous un nouveau statut dès 2004, ainsi que par la création de nouvelles et nombreuses Agences communautaires ;
- ◆ la conséquence du changement de la population affiliée : diminution relative depuis 2005 de la contribution annuelle moyenne ;
- ◆ l'augmentation importante du coût de la médecine, notamment dans les principaux lieux d'affectation (BRUXELLES, LUXEMBOURG et ISPRA) ;
- ◆ l'augmentation sensible du nombre de post-actifs (+ 21,6 % de 2004 à 2009) ;

La majorité du CGAM a quand même estimé que les causes du déficit d'exploitation rencontré depuis 2007 étaient dues à la réforme statutaire de 2004. Cependant, une analyse sérieuse des données des rapports disponibles ne permet pas de tirer cette conclusion.

## Groupe de travail du PMO

Un groupe de travail a été mis en place par l'administration pour examiner la situation et proposer des solutions.



Il ressort que la situation doit être considérée comme grave, mais pas catastrophique par les experts du groupe. Ils proposent d'étudier et d'appliquer rapidement quelques actions pour enrayer le cycle déficitaire du RCAM :

- ◆ susciter la concurrence entre les prestataires médicaux dans les principaux lieux d'affectations ;
- ◆ sensibiliser les affiliés/bénéfi-

ciaires à la situation financière du RCAM ;

- ◆ étudier une nouvelle approche dans le suivi des avances et de leur récupération ;
- ◆ mettre en place un nouveau processus de suivi de l'évolution annuelle des dépenses.

## Coefficients d'égalité

Fin 2010, le CGAM a examiné la procédure d'établissement des coefficients d'égalité ainsi que les résultats obtenus. Il a finalement émis un avis sur la conformité des calculs à la base juridique. Pour mémoire, les coefficients



d'égalité permettent d'ajuster les plafonds de remboursement aux coûts des prestations en dehors de la Belgique, pour obtenir, en principe, une égalité de traitement quel que soit le pays du traitement médical.

Les nouveaux coefficients s'appliquent à partir du 1er janvier 2010. Ils ne sont jamais négatifs. Toutefois, dans de nombreux cas, ils ont baissé, notamment parce que la référence belge à sensiblement plus augmenté que dans de nombreux autres pays. Lorsqu'il n'a pas été possible de déterminer des nouveaux coefficients, faute d'un nombre suffisant de données statistiques, les parités Eurostat de pouvoir d'achat dans le domaine de la santé ont été utilisées. De nombreux pensionnés seront concernés par ces changements, qui, dans l'ensemble, ne sont pas favorables.

## Traitement des demandes de remboursement

Nous sommes nombreux à nous demander ce qu'il advient de nos demandes de remboursement de frais médicaux déposés ou envoyés au bureau liquidateur. Les quelques photos de l'article donnent une idée de l'ambiance à Bruxelles dans

laquelle les collègues du PMO effectuent ce travail indispensable, mais finalement assez lourd et répétitif. Ils doivent trier, préparer, enregistrer et scanner les documents joints. Un dossier complet est ainsi physiquement envoyé aux tarificateurs qui disposeront du dossier numérique scanné et des pièces originales pour déterminer, dans les meilleures conditions, les remboursements selon les règles du RCAM.

## Conclusions

Nous constatons que les conclusions d'un groupe de travail sur le déficit rejoignent largement celles de l'AIACE. Toutefois, s'agissant de conclusions préliminaires et ayant fait l'objet d'un seul débat au CGAM dont la majorité a estimé que ce rapport n'était pas satisfaisant, et que les Comités du personnel et les syndicats n'en ont pas été saisis au moment d'écrire cet article, il y a lieu de rester prudent sur les conclusions pouvant en être tirées.

C'est pourquoi les résultats 2010 sont attendus avec impatience, car le fonds de réserve assure l'équilibre financier du RCAM, ce qui impose clairement des limites de la durée et de l'importance du déficit.

Sur ce dernier point, l'administration et de nombreux spécialistes du RCAM considèrent que celui-ci ne peut en aucun cas fonctionner sans un fonds de réserve de plusieurs mois.



Rappelons que nous ne partageons pas cet avis, car nous estimons qu'il s'agit d'une prestation définie dans les traités, donc couverte par les dispositions budgétaires et notamment celles du chapitre V des perspectives financières, ainsi que par les termes mêmes du statut.

Le rapport 2008 a été adopté en janvier 2010 et le rapport 2009 en mars 2011.



# La Chancelière Angela MERKEL et son « Discours de la Méthode » Méthode communautaire, méthode intergouvernementale ou méthode de l'Union?

## 1. « Le Discours de la méthode<sup>1</sup> » ou le Discours de Bruges

Dans son discours prononcé le 2 novembre dernier à l'occasion de la céré-



monie d'ouverture de la 61<sup>e</sup> année académique du **Collège d'Europe à Bruges**<sup>2</sup>, la chancelière fédérale Angela MERKEL s'est livrée à une analyse du mode de répartition des compétences entre l'Union et ses États membres.



Constatant une évidence, à savoir que « *La crise économique et financière a révélé une fois encore combien nos économies et nos sociétés européennes sont étroitement liées entre elles* », la chancelière, dont nous voudrions partager l'optimisme, relève également « que le système de répartition des tâches entre l'Union et ses États membres a pour l'essentiel bien fonctionné ». Pour faire court, la chancelière relativise l'importance de la « méthode communautaire » qu'elle place sur le même plan que la « méthode intergouvernementale », les deux méthodes contribuant, à égalité de mérites, à la réalisation des objectifs de l'Union. La chancelière rappelle que la « méthode communautaire » porte sur le droit d'initiative exclusif de la Commission et la codécision entre le Parlement européen et le Conseil en matière législative et ne va pas au-delà. La chancelière entend réfuter l'argument selon lequel la « méthode communautaire » serait la seule méthode efficace pour faire avancer l'intégration européenne. Elle appelle désormais « méthode de l'Union » la combinaison entre la « méthode communautaire » et

la « méthode intergouvernementale ». À ce stade, un bref rappel des deux méthodes s'impose.

## 2. La « méthode communautaire » : moteur de la construction européenne

La « méthode communautaire » vise un processus de décision dans lequel des éléments des souverainetés nationales sont transférés à des institutions ou organes de type « supranational » ou « fédéral » (Commission européenne, Parlement européen, Cour de justice, ...).



Ceux-ci prennent des initiatives, formulent des propositions, voire prennent des décisions, qui ont déjà pris en compte les intérêts nationaux, sectoriels ou particuliers et, le cas échéant, les proposent à la négociation avec les États. En matière législative, les décisions sont prises, en règle générale, par un vote à la majorité qualifiée (VMQ) ou, dans des cas particuliers (fiscalité, politique sociale, droit de vote, etc.), à l'unanimité.

Initiée dans les années 50 par la Déclaration de Robert SCHUMAN et par les premiers traités européens, la « méthode communautaire » a été la clé du fonctionnement de la Communauté européenne. La notion de « méthode communautaire » s'est précisée au fil du temps.

La « Contribution BARNIER-VITORINO » de 2002<sup>3</sup> soulignait comme suit les mérites de la « méthode communautaire » :

« *La méthode communautaire assure la transparence de la décision, grâce notamment à l'implication du Parlement européen, ainsi que la cohérence de chaque*

*action avec les principes du système et les autres actions, en vertu du rôle joué par la Commission dès le début jusqu'à la conclusion du processus décisionnel. Elle permet la synthèse des intérêts sectoriels en présence, à travers les mécanismes de préparation et de consultation qui ont lieu à différents moments du processus de décision. Elle garantit l'efficacité dans la prise de décision grâce à l'application du principe du vote à la majorité au Parlement européen et à la majorité qualifiée au Conseil, tout en préservant le traitement équitable de tous les États membres et la prise en compte des positions des États qui pourraient être minorisés, notamment grâce à l'obligation du vote à l'unanimité au Conseil dans le cas où celui-ci entend s'écarter de la proposition de la Commission. Finalement, elle sauvegarde le respect de l'État de droit, à travers les pouvoirs juridictionnels de la Cour de justice. »*

En somme, c'est bien à la « méthode communautaire » que l'on doit les pas en avant considérables accomplis par la construction européenne.

## 3. La « méthode intergouvernementale » : le « plus petit dénominateur commun » ?

La « méthode intergouvernementale » vise un processus de décision dans lequel les États négocient ensemble et souverainement une position commune, à partir de positions quelquefois diamétralement opposées. En règle générale, cette méthode se fonde sur l'unanimité ou le consensus des États, ce qui, par rapport à la « méthode communautaire », risque souvent de ralentir le processus de décision et d'aboutir au « plus petit dénominateur commun » des positions respectives des États.

Rappelons que la « méthode intergouvernementale » s'était renforcée avec le traité de Maastricht, qui avait réuni sous un même fronton (le fameux « temple grec » !) les trois « piliers » : le « pilier communautaire » et les deux « piliers intergouvernementaux ».

Bien qu'il ait aboli la structure en « piliers » et introduit la personnalité juridique unique de l'Union, le traité de Lisbonne a, en quelque sorte, pérennisé les deux « méthodes ». En particulier, si les politiques communes dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice relèvent désormais de la « méthode communautaire », la politique étrangère et de sécurité commune et d'autres domaines d'action continuent d'être soumis à des procédures décisionnelles particulières de type « intergouvernemental ».

Au sujet de la « méthode intergouvernementale », la « Contribution BARNIER-VITORINO » de 2002 précisait :



« Même si la mise en œuvre des actions pertinentes dans ces domaines relève globalement des institutions communautaires, la Commission et le Parlement européen jouent des rôles assez marginaux par rapport aux missions qui sont confiées au Conseil, à ses organes (la Présidence, le Secrétaire général, le Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune<sup>4</sup>), voire directement aux États membres. Par ailleurs, la Cour de justice dispose de compétences réduites (...).

Par ailleurs, certaines décisions, telles que la fixation des sièges des institutions ainsi que la nomination des membres de la Cour de justice ou du directoire de la Banque centrale européenne, rentrent dans un cadre clairement intergouvernemental, étant donné qu'elles sont prises par les gouvernements des États membres. »

Faut-il pour autant opposer systématiquement les deux « méthodes »<sup>5</sup> ? Nous ne le croyons pas. Relisons toutefois le discours de la chancelière et tentons de vérifier, à l'aide de quelques exemples concrets, si l'égalité de mérites des deux « méthodes » est justifiée.

#### 4. Le traité de Lisbonne et la « méthode de l'Union »

S'appuyant sur le traité de Lisbonne (lequel, soit dit en passant, a substitué le

terme d' « Union » à celui de « Communauté »), la chancelière Angela MERKEL entend donc dépasser l'opposition formelle et substantielle entre la « méthode communautaire » et la « méthode intergouvernementale ». Elle précise à ce sujet :

« Cette présentation des choses me laisse quelque peu sceptique et je suis souvent tentée de la réfuter, puisqu'elle ne me semble pas correspondre à la façon dont nous coopérons réellement au sein de l'Europe. (...)

Premièrement, ce n'est pas seulement le Parlement qui délibère sur la législation, mais bien sûr aussi le Conseil. Le Conseil fait donc partie intégrante du processus législatif européen et est composé des représentants des États membres, les représentants de la Commission participant également à ses délibérations.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que le Conseil européen est aussi un acteur de l'Union européenne en tant qu'institution à part entière. Les États membres sont des éléments constitutifs de l'Union et non ses adversaires. Je souhaite vivement par mon discours de ce jour nous encourager à nous considérer tous comme appartenant à l'Europe, tant les États membres que les représentants du Parlement européen - entre parenthèses, également issus des États membres - ou les représentants de la Commission. C'est tous ensemble que nous formons l'Europe des citoyens.

Troisièmement, la solution d'un problème n'est pas automatiquement la meilleure, simplement parce qu'elle a été initiée ou mise en œuvre par les institutions de l'UE. Le principe de subsidiarité a joué un rôle crucial dès les débuts de l'Union européenne. Mais que signifie exactement ce principe ? Pour moi qui suis une femme



politique, il implique que les problèmes doivent toujours être traités au niveau le plus proche possible du citoyen. Ce qui peut mieux se régler au niveau local ou national ne doit pas relever de l'Europe. (...)

Quatrièmement, la méthode communautaire ne peut évidemment s'appliquer que dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Union européenne. Le traité de Lisbonne a établi que les États membres sont les maîtres des traités. Ce qui signifie que ce sont les États membres qui décident d'attribuer des compétences à l'Union chaque fois qu'ils estiment qu'un problème peut être mieux traité à l'échelon européen. (...)

Cela revient à dire qu'aucun de nous n'est plus européen qu'un autre - en fonction de la place que nous occupons -, mais que nous constituons tous ensemble l'Europe. Comme le disait récemment Herman VAN ROMPUY, notre Président du Conseil : « Dans la plupart des cas,



le choix ne se pose pas entre la méthode communautaire ou la méthode intergouvernementale, mais bien entre une position coordonnée de l'Europe ou pas de position du tout » (...).

Qui ne souscrirait pas à une telle approche ? Cependant, qu'en est-il dans la réalité des dossiers concrets qui sont sur la table des institutions et des États membres ? Prenons les deux exemples cités par la chancelière elle-même pour illustrer son propos, à savoir l'énergie et l'euro. Nous y ajouterons un troisième exemple, celui du budget européen.

#### → L'ÉNERGIE

Selon la chancelière, la « méthode de l'Union » devrait clarifier ce dossier particulièrement complexe, caractérisé jusqu'ici par une absence de coordination et de solidarité entre les États membres vis-à-vis des pays tiers fournisseurs de gaz et de pétrole. Pour y voir plus clair, la chancelière compte, d'une part, sur la « Stratégie de l'énergie 2020 » présentée par le commissaire OETTINGER et, d'autre part,



sur les conclusions du Sommet ad hoc de l'énergie convoquée par le président VAN ROMPUY en février 2011.

Commentant les conclusions du Sommet du 4 février dernier, l'Éditorial de l'Agence Europe (du 15 février dernier) titrait, un rien désabusé : « *Énergie : retour malheureux aux sommets européens 'vieux style'* ». Sur ce dossier en tout cas, la « méthode de l'Union » n'a pas encore fait ses preuves. . .

### → L'EURO ET LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Le deuxième exemple est celui auquel la chancelière se réfère au début de son discours, à savoir l'action coordonnée des États membres et du Conseil européen pour aider la Grèce, aider l'Irlande, sauver la zone euro, La « méthode intergouvernementale » est revenue en force, lorsqu'il a fallu endiguer le tsunami financier d'octobre 2008 et gérer ses conséquences : le sauvetage des banques, la régulation financière, tant au plan mondial (le G20) qu'à celui de l'Union, la crise économique, la crise de l'euro. C'est également sur la méthode intergouvernementale que se basent les conclusions du groupe de travail (« task force ») sur le renforcement de la gouvernance économique et de la discipline budgétaire au sein de l'Union, pilotés par le président Herman VAN ROMPUY. Quant à la coordination des politiques économiques, c'est la méthode intergouvernementale qui prévaut : les propositions avancées en matière d'euro-obligations (« euro-bonds ») de même que les propositions franco-allemandes en faveur d'un « Pacte pour la compétitivité » n'ont pas fait l'objet du débat approfondi entre toutes les parties – Commission, Conseil, Parlement – que l'application de la méthode communautaire aurait rendu possible. La méthode suggérée a été critiquée par plusieurs groupes politiques du Parlement européen, voire contestée par plusieurs chefs d'État et de gouvernement eux-mêmes !

### → LE BUDGET EUROPÉEN

Comme on le lira par ailleurs dans le

présent numéro de VOX, la « méthode communautaire » et la « méthode intergouvernementale » s'affrontent également sur le budget européen. À peine bouclé le budget 2011, la querelle budgétaire est relancée par l'initiative de cinq États membres qui réclament l'austérité pour les futures dépenses de l'Union : le « cadre financier pluriannuel 2014-2020 » ou « post-2014 ». Querelle absurde, s'il en est, alors que, comme l'indique en substance le président **BARROSO**, il faut d'abord définir les objectifs et les politiques de l'Union avant d'évaluer les ressources budgétaires nécessaires pour réaliser ces ambitions. Pensons, en particulier, aux moyens requis par la réalisation des objectifs de la « Stratégie 2020 » !

### 5. En guise de conclusion : méthode communautaire et démocratie participative

Les quelques exemples cités plus haut montrent, s'il en était besoin, que la combinaison entre « méthode communautaire » et « méthode intergouvernementale », prônée par la chancelière fédérale, est encore loin de produire les effets attendus. Est-il excessif de penser, à la lumière du passé, que ces résultats seront d'autant plus probants que le curseur de la nouvelle « méthode de l'Union » se déplacera vers davantage de « méthode communautaire », c'est-à-dire vers plus de concertation, de cohérence, de convergence et de solidarité ?

Dans un avis daté du 21 octobre 2010<sup>6</sup>, le Comité économique et social européen prône la « rénovation de la méthode



communautaire ». Constatant que, face aux défis actuels, « *L'Union européenne, malgré des réussites marquantes et un rayonnement grandissant, n'en finit pas de douter et de faire douter d'elle-même* » et que « *les citoyens s'impatientent de plus en plus et sont nombreux à se demander si l'Union se révélera capable de relever les grands*

*défis de notre temps : la mondialisation, le changement climatique, la sortie de crise économique et financière* », les rapporteurs du CESE proposent une relance de la « méthode communautaire » par « des moyens adéquats tels qu'un accroissement conséquent du budget européen, le développement de partenariats publics/privés, une meilleure coordination entre budgets nationaux et européens, la consolidation d'un Fonds monétaire européen ». Mais ils sont conscients que ces moyens, tout ambitieux qu'ils soient, ne suffiront pas : « (. . .) Le CESE estime enfin que la méthode communautaire des années 2010 ne peut être celle des années 60 ou 80. Il faut aujourd'hui impliquer et faire participer les citoyens, notamment au travers de la démocratie participative et des acteurs de la société civile. »

**Nous partagerons cette conclusion et cette ambition. Plus qu'une « méthode de l'Union », soumise trop souvent aux marchandages de la négociation intergouvernementale, c'est une « méthode communautaire » renouée, portée tant par les institutions que par la « société civile » et confortée par davantage d'initiative et d'implication des citoyens, qui incitera ceux-ci à se « réapproprier » l'Union européenne !**

<sup>1</sup> René DESCARTES (1637)

<sup>2</sup> Le discours peut être écouté en langue allemande et lu en allemand, anglais et français sur le site du Collège d'Europe : [www.coleurope.eu](http://www.coleurope.eu) (Actualités Events – Speeches)

<sup>3</sup> Voir la « Contribution à la Convention européenne » de Michel BARNIER et Antonio VITORINO (septembre 2002). Bien qu'antérieure à l'adoption du Traité de Lisbonne (1er décembre 2009), cette contribution comporte une analyse qui reste globalement valable.

<sup>4</sup> Devenu dans le traité de Lisbonne : « Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité »

<sup>5</sup> Dans une interview datant de mai 2006, Catherine LALUMIERE, ancienne secrétaire d'État française aux Affaires européennes et ancienne secrétaire générale du Conseil de l'Europe, organe intergouvernemental par excellence, explique avec clarté les différences entre la « méthode intergouvernementale » et la « méthode communautaire ». A voir et entendre dans la « Bibliothèque numérique sur l'histoire de l'Europe » : [www.ena.lu](http://www.ena.lu)

<sup>6</sup> Avis du Comité économique et social européen sur « La rénovation de la méthode communautaire (lignes directrices) » SC/033 Bruxelles, le 21 octobre 2010 – Rapporteur général : M. Henri MALOSSE – Corapporteur : M. Georges DASSIS



## L'Italia unita ha 150 anni

**T**re bandiere tricolore che rappresentano i tre giubilei del 1911, 1961 e 2011, in un collegamento ideale tra le generazioni, costituiscono il logo dell'anniversario che si celebra nel 2011. La valenza simbolica delle celebrazioni rimanda ad un messaggio di identità e unità nazionale e testimonia l'impegno di valorizzare il territorio nazionale come espressione di realtà e peculiarità di tutte le Regioni che lo compongono. [www.italiaunita150.it/sala-stampa/eventi/2011/gennaio/20110113.aspx](http://www.italiaunita150.it/sala-stampa/eventi/2011/gennaio/20110113.aspx)

Il 17 marzo 2011 ricorre il centocinquantenario anniversario della nascita dell'Italia unita. Il percorso sfociato nella proclamazione, il 17 marzo 1861, di Vittorio Emanuele II Re d'Italia è stato arduo e travagliato, caratterizzato da numerose, complesse e fortunate manovre politiche e costellato di atti di eroismo individuali e di moti rivoluzionari che si sono intensificati negli anni successivi all'assetto degli Stati italiani definito dal congresso di Vienna del 1815. Il processo di unificazione è stato possibile grazie all'operato sinergico, anche se non sempre concertato, di grandi patrioti quali Mazzini, Cavour, Garibaldi e tanti altri che non esitarono a sacrificare la loro vita perseguendo questo nobile fine. Il sentimento di appartenenza, seppure non essendo percepito intensamente dalla



stragrande maggioranza dei popoli presenti sul territorio italiano - che il cancelliere austriaco Metternich aveva sprezzantemente definito, "una semplice espressione geografica" - è stato sempre presente nel corso dei secoli, in particolare tra gli intellettuali. Ne avevano già scritto Dante Alighieri, Petrarca ed altri letterati; il Machiavelli poi, agli inizi del cinquecento, incitava il "principe" ad unificare i popoli d'Italia con qualsiasi mezzo.

L'Italia era stata già unita sotto l'autorità di Roma, ma con lo sgretolamento dell'impero romano, essa era stata invasa da terra e da mare nel corso dei secoli. Sicché, a cavallo tra il diciottesimo e il diciannovesimo secolo, la penisola italiana era dominata, anche se non interamente, da austriaci, francesi, spagnoli, direttamente o tramite regnanti a loro legati. Inoltre, lo Stato pontificio, sul quale si esercitava il potere temporale del Papa, era sotto protezione francese e il Regno di Sardegna era culturalmente e politicamente più vicino alla Francia che agli altri Stati della Penisola.

Lo scoppio delle grandi rivoluzioni di fine settecento - prima quella americana e poi quella francese - e, successivamente,

le campagne napoleoniche seminarono soprattutto tra gli intellettuali d'Italia e d'Europa i germi del desiderio di liberazione dalle dominazioni straniere. L'assetto imposto dal Congresso di Vienna non era pertanto destinato a durare a lungo. La situazione che ne derivò, con la restaurazione dei vecchi sovrani, fu soltanto una parentesi di apparente calma, poiché il fuoco covava ormai sotto le ceneri. Gli Stati italiani, in particolare, precipitano ben presto in una

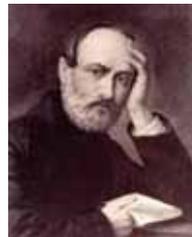


situazione di potenziale instabilità, non avendo intrapreso nessuno sforzo di rinnovamento in senso costituzionale all'interno, alienandosi così i ceti politicamente e culturalmente più vivi del paese e preferendo appoggiarsi agli elementi più conservatori. In ogni caso, appariva evidente per tutta una serie di ragioni politiche, culturali e sociali concomitanti che la loro funzione storica era esaurita e che erano destinati a soccombere, sopraffatti da quanti anelavano liberarsi dalla tirannia ed unire i popo-



li d'Italia sotto un unico scettro, quello della dinastia sabauda.

I moti rivoluzionari per l'indipendenza e l'unità d'Italia si susseguirono e si intensificarono. Il moto unitario risorgimentale scaturiva bensì dal seno della società civile in tutte le regioni, comprese le regioni meridionali, ma esso fu anche animato da diverse visioni, strategie e tattiche, nonché trame diplomatiche, iniziative politiche e azioni militari. Fu una combinazione fortunata di eventi e circostanze che fece passare in secondo piano le tensioni e i dissapori manifestatisi in diverse occasioni tra i protagonisti, da una parte i conservatori fedeli alla monarchia e legati alla corona dei Savoia, con in testa il primo ministro del regno di Sardegna Cavour, grande statista, dotato di grande acume politico, e dall'altra i rivoluzionari di ispirazione democratica e repubblicana, tra i quali Mazzini e Garibaldi. L'attività di Mazzini sia in Italia che da fuori come esule fu senza sosta; la sua vita fu quasi interamente consacrata alla causa dell'unità



d'Italia. Egli dimostrò inoltre intuito e lungimiranza, andando oltre questo stesso obiettivo e perorandone un altro ben più ambizioso, se non utopistico per il suo tempo (la prima metà dell'ottocento): l'unità dell'Europa. A tal fine, dopo aver creato l'associazione della "Giovane Italia" per l'unità d'Italia, creò anche la "Giovane Europa". Garibaldi fu il braccio armato al servizio del nobile disegno dell'unità d'Italia. Quando nel 1859 gli



eserciti franco-piemontesi conseguirono un'importante vittoria militare sull'Austria, col conseguente sfaldamento degli Stati italiani che avevano legato la loro sorte alla presenza dell'Austria nella penisola; quando esplose l'insurrezione nella provincia di Palermo, maturò il momento in cui Garibaldi sarebbe entrato in azione. A capo di poco più di mille volontari, per la maggior parte giovani, piemontesi, lombardi, veneti, ma anche meridionali, salpò con due navi da Genova e sbarcò in Sicilia e, giovandosi del clima di rivolta in atto contro il borbone e suscitando a sua volta grande entusiasmo e quindi un più ampio movimento insurrezionale, sgominò in poco tempo l'esercito borbonico e conquistò il regno delle Due Sicilie. Il plebiscito ne sanzionò l'annessione al Regno di Sardegna. Con le conquiste della fortunata spedizione garibaldina dei Mille, si conclude il lungo percorso del movimento per la nascita dello Stato unitario dalla fusione di sette Stati indipendenti con il Regno di Sardegna, sancita con la proclamazione di Vittorio Emanuele II re d'Italia.

Ma l'opera non era ancora interamente compiuta. Il Veneto, il Trentino-Alto Adige, il Friuli, come anche Trieste e l'Istria, erano ancora sotto il dominio austriaco; Roma con la sua regione era ancora saldamente sotto l'autorità del Papa. Il Veneto fu annesso all'Italia nel 1866, in seguito alla sconfitta dell'Austria da parte della Prussia. Il Trentino-Alto Adige, il Friuli, Trieste e l'Istria saranno acquisiti dall'Italia solo alla fine della prima guerra mondiale del 1915-18.

A Roma, il Papa rimase a lungo irremovibile, opponendo reiteratamente il suo "non possumus" ai tentativi di trattative volte ad includere pacificamente Roma nel giovane regno

come sua naturale capitale, nel rispetto dell'indipendenza della Chiesa basata sul principio propugnato dallo stesso Cavour: "libera Chiesa in libero Stato". Il parlamento italiano, per volontà dello stesso Cavour, il 27 marzo 1861, quasi a salvaguardare la questione di diritto, proclamò Roma capitale d'Italia. Il momento tanto auspicato giunse nel 1870 quando gli eserciti della Prussia e della Germania sconfissero Napoleone III e lo fecero prigioniero a Sedan: di conseguenza veniva meno la protezione imperiale del potere temporale del Papa. Vittorio Emanuele II, dopo un inutile tentativo di ricerca di una soluzione pacifica col Papa, poté così occupare militarmente Roma, che con plebiscito decise a stragrande maggioranza di unirsi al Regno d'Italia. Nel 1871, il re e il governo si trasferirono da Firenze – capitale provvisoria del regno dal 1865 – a Roma.

Fatta l'Italia, come scrisse D'Azeglio, si dovevano adesso fare gli italiani. Vi era da svolgere un'immane opera di unificazione e di armonizzazione: ciascuna delle regioni componenti il regno d'Italia, aveva costituito fino a poco tempo prima un organismo statale a se stante con strutture, legislazioni, amministrazioni, monete, tariffe doganali, tradizioni diverse. Il dislivello economico e sociale tra regione e regione era notevole. Il Sud poi, versava in uno stato di arretratezza generale, tant'è che "la questione meridionale" s'impose da subito come problema urgente da risolvere. A tutt'oggi, dopo 150 anni di storia comune, lo squilibrio persistente tra Nord e Sud dimostra che all'unificazione politica non è seguita l'unificazione economica del Paese e che questo problema

comporta uno dei motivi di divisione e debolezza che hanno insidiato e insidiano l'unità del Paese. Tuttavia, nonostante le tendenze alla divisione, dettate da un malcelato egoismo campanilistico, che si manifestano soprattutto al Nord, non si vede alternativa, nel mondo globalizzato d'oggi, al crescere insieme, Nord e Sud, anche se ciò comporta notevoli sforzi da compiere. Non va sottovalutato poi il fatto che il Sud, piattaforma naturale protesa nel Mediterraneo tra Europa, Africa ed Asia, può offrire importanti opportunità di sviluppo e di crescita a tutto il Paese, se unito e solido.

L'Italia unita, nei suoi primi 80 anni di esistenza, ha dovuto superare prove difficili e subire gravi sciagure, talvolta da essa stessa provocate, come le guerre coloniali e imperialistiche che essa ha portato in Libia, in Etiopia, in Somalia o il ventennio della dittatura fascista di triste memoria; e poi le due guerre mondiali del 1915-18 e del 1939-45 che tanti lutti e morte hanno seminato in Italia, ma anche in Europa e nel mondo.

Dal 1945 in poi però, con la liberazione dal nazifascismo ad opera della gloriosa resistenza e la cacciata della monarchia, l'Italia unita si è trasformata in una democrazia parlamentare con una costituzione repubblicana. Essa è cresciuta economicamente, politicamente e socialmente ed è diventata un attore di primo piano nella spinta verso l'unione pacifica dei popoli europei. Come ha affermato in uno dei suoi recenti discorsi il presidente Napolitano, l'Italia "...è sempre stata tra i Paesi fondatori dell'Europa comunitaria più sensibili e aperti all'autolimitazione della sovranità nazionale come elemento costitutivo della costruzione di un'Europa unita...L'identità e la funzione nazionale dell'Italia unita possono dispiegarsi solo in questo quadro, solo contribuendo decisamente all'affermarsi di questa prospettiva di sviluppo nuovo e più avanzato dell'integrazione europea".





# EU soll mehr gegen Demenz und Alzheimer tun

**W**erden Sie bloß nicht so alt!“ Diesen gut gemeinten Rat gab eine schwer an Alzheimer erkrankte Frau den Millionen Fernsehzuschauern in einer vor kurzem vom Zweiten Deutschen Fernsehen (ZDF) ausgestrahlten zweiteiligen Dokumentation unter dem Titel „Reise ins Vergessen“. Darin wurde am Beispiel von vier Alzheimerpatienten unterschiedlicher Intensität der Verlauf der Krankheit sowie ihre Folgen für den Patienten, seine Angehörigen und das Betreuungspersonal dargestellt. Der Film hat den Zuschauern bewusst gemacht, welch schweres Schicksal Alzheimer und Demenz für den Patienten und seine Umwelt bedeuten – und dass dieses jeden treffen kann, auch schon in jüngeren Jahren.



wirksames Medikament dagegen gefunden. Die verfügbaren Medikamente können die Symptome bekämpfen und die Krankheit verzögern.

Die Patientin im Film hat jedoch insofern recht, als die Wahrscheinlichkeit, von diesen Krankheiten befallen zu werden, mit zunehmendem Alter steigt. So zeigt die Statistik, dass in der Altersgruppe von 65 bis 80 Jahren 5 %, von den über 80jährigen jedoch 20

**Das Motto:  
Gesunde Lebensweise –  
gesundes Gehirn**

% unter Demenz leiden. Es wird geschätzt, dass 8 bis 10 Millionen EU-Bürger im Alter zwischen 30 und 99 Jahren neurodegenerative Krankheiten haben. Diese Zahl könnte sich mit steigender Lebenserwartung alle 20 Jahre verdoppeln. Auf Alzheimer entfallen davon rund die Hälfte. Frauen sind von diesen Krankheiten weitaus häufiger betroffen als Männer, was sicher mit der höheren Lebenserwartung der Frauen zusammenhängt.

handelt es sich um den degenerativen Schwund (Atrophie) der Großhirnrinde, verursacht durch Ablagerungen und Stoffwechselstörungen. Genetische Ursachen sind nicht auszuschließen. Man kann Alzheimer als eine Form der Altersdemenz bezeichnen, die

zum völligen Verlust des Erinnerungsvermögens und der Selbständigkeit des Patienten führen kann.

Inzwischen ist erwiesen, dass die Lebensweise und die Nahrungsgewohnheiten einen großen Einfluss auf das Entstehen dieser Krankheiten haben. Wie bei vielen anderen Erkrankungen gelten als beste Vorbeugung auch hier eine gesunde Ernährung, regelmäßige körperliche Bewegung, intellektuelles Training, Teilhabe am Gesellschaftsleben, Vermeidung von Bluthochdruck und überhöhtem Cholesterin sowie Vermeidung von Übergewicht und Diabetes. Prävention scheint derzeit die einzig wirksame Strategie gegen Demenz und Alzheimer zu sein. Denn bisher wurde kein

## Die Initiativen der EU-Kommission

Was unternimmt nun die EU gegen diesen Albtraum der älteren Generation? Seit etlichen Jahren befassen sich Kommission, Rat und EP mit der Bekämpfung der neurodegenerativen Krankheiten in der EU. Im Rahmen der „Euro-



## Vorbeugung ist die beste Strategie

Die Alzheimersche Krankheit hat ihren Namen von dem Pathologen Alois Alzheimer, geb. 1864 in Marktbreit bei Würzburg, gestorben 1915 in Breslau. Er hat diese Krankheit als erster diagnostiziert und beschrieben. Medizinisch gesehen

pean Collaboration on Dementia“ finanziert die EU 34 Projekte mit einem Betrag von 159 Mill. Euro. In ihrem Weißbuch „Gemeinsam für die Gesundheit – eine Strategie 2008 -2013“ hat die Kommission diese Problematik behandelt. [http://ec.europa.eu/health/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/health/index_en.htm)

Im Jahre 2009 hat die Kommission eine Mitteilung an den Rat und das Europäische Parlament (EP) gerichtet, in der sie für eine europäische Initiative gegen Alzheimer und Demenz plädiert. Die Kommission bedauert darin die Disparitäten und Ungleichgewichte bei der Behandlung und Betreuung



der Alzheimerkranken in den Mitgliedstaaten der EU. Die Kommission spricht sich für folgende vier Ziele aus:

- ◆ möglichst frühzeitige Diagnose und Förderung des Wohlergehens der älteren Generation;
- ◆ Verbesserung der Kenntnisse über die Verbreitung der Krankheit und Koordinierung der Forschungsergebnisse;
- ◆ Förderung der Solidarität unter den Mitgliedstaaten und Austausch der guten Erfahrungen;
- ◆ Respektierung der Rechte der an Demenz Erkrankten.

### Das EP fordert europäische Aktionen

Das EP hat in seiner Plenarsitzung vom 19. Januar 2011 einen von der portugiesischen Abgeordneten Marisa MATIAS (Fraktion der Vereinigten Europäischen Linken/Nordische Grüne Linke) vorgelegten Bericht und eine sehr detaillierte Resolution zu der Mitteilung der Kommission angenommen. Bericht und Entschließung wurden mit 646 Ja-Stimmen bei 6 Gegenstimmen und 6 Enthaltungen angenommen. In der Debatte erklärte Frau MATIAS: „Obwohl sich die



Zahl der Alzheimerkranken alle 20 Jahre verdoppelt, fehlt die Antwort Europas oder sie ist zu schwach. Die Situation der Patienten, ihrer Familien und des Pflegepersonals ist sehr unausgewogen quer über Europa. Mit Vorrang müssen die Frühdiagnose, die Prävention und die Forschung beim Kampf gegen Alzheimer gefördert werden“.

### Erschreckende Zunahme der Demenzerkrankungen

In dem Bericht werden betrübliche Zahlen genannt. Nach Angaben der Organisation Alzheimer's Disease International (ADI) soll es weltweit 35,6 Millionen Patienten geben; bis 2030 könnte sich diese Zahl auf 65,7 Millionen erhöhen. Im Jahre 2009 entfielen auf Europa rund 28 % aller Alzheimer- und Demenzkranken auf der Erde; damit steht Europa an zweiter Stelle hinter Asien (35%). Angesichts der demographischen Entwicklung werden diese Krankheiten eine der größten Herausforderungen für die Gesundheits- und Sozialpolitik in der EU sein. Das EP fordert daher den Rat auf, entsprechende Programme und Strategien auszuarbeiten. Außerdem soll ein „Europäisches Jahr der mentalen Gesundheit“ ausgerufen werden. Der 21. September wurde von der UNO zum Welttag gegen Alzheimer bestimmt. Die Entschließung des EP enthält eine Vielzahl, weiterer sehr sinnvoller Vorschläge und Forderungen.

### Richtlinie gegen gefälschte Medikamente

Die Abgeordnete MATIAS engagiert sich offenbar ganz besonders für die Gesundheit der EU-Bevölkerung. Bereits in der Sitzung vom Februar 2011 legte sie im EP einen neuen Bericht und eine Resolution gegen den Handel mit gefälschten Medikamenten vor. Mit deren Annahme billigte das EP eine Richtlinie, durch die künftig alle Medikamente vor dem Verkauf auf Qualität und Wirksamkeit überprüft werden sollen.

Auch der Verkauf von Medikamenten über das Internet wird künftig strengen Regeln unterworfen. Bei Verstößen werden hohe Strafen verhängt. Der für Gesundheit zuständige EU-Kommissar John DALLI zeigte sich vor dem EP hoch zufrieden mit der Verabschiedung der Richtlinie. Diese muss nun von den 27 Mitgliedstaaten in nationales Recht umgesetzt werden.

### RÉSUMÉ

#### Renforcer la lutte contre les démences et Alzheimer

La Commission européenne a transmis en 2009 une communication au Conseil et au Parlement Européen concernant une initiative européenne sur la maladie d'Alzheimer et les autres démences. Dans cette communication, la Commission dégage quatre objectifs principaux et propose un ensemble de mesures. Sur la base de cette communication la députée du Parlement



européen Marisa MATIAS (Fraktion der Vereinigten Europäischen Linken/Nordische Grüne Linke) a élaboré un rapport et une résolution très détaillée sur une initiative européenne pour faire face à la maladie d'Alzheimer et aux autres démences. Ces deux documents furent approuvés par le PE en séance plénière le 19 janvier 2011 à une très grande majorité (646 voix pour, 6 contre et 6 absentions). Les députés invitent ainsi l'UE à intensifier la coopération et le soutien en vue d'améliorer la prévention, le diagnostic, les traitements et les soins concernant ces maladies. Selon eux, la lutte contre la maladie d'Alzheimer et les autres démences devrait être une priorité pour la politique de santé de l'UE. Selon les estimations, près de 10 millions de citoyens européens – beaucoup plus de femmes que d'hommes – souffrent de démence et un doublement de ce chiffre est attendu tous les 20 ans.



## Two Baltic cities, TALLINN and TURKU, are currently European Capitals of Culture

### Partners in culture and history

Never before two concurrent Capitals of Culture have been as close to each other in terms of geographical distance, culture, values and history. The Capital of Culture year is a unique opportunity for both cities to present their culture, history and future, as well as the centuries-long cooperation in the Baltic Sea region.

TALLINN is the capital of Estonia; TURKU is the ex-capital of Finland (until 1812). TALLINN is situated on the southern edge of the Gulf of Finland, adjacent to the Baltic Sea, and TURKU at the north-east corner of the Baltic Sea.

For those attending the AIACE Assises in May in Riga it is worth noting that TALLINN is only 311 kilometres away, by road. And, once in TALLINN, Finland is only a two hours ferry trip away.

For centuries, both cities have been national gateways to the world via the Baltic Sea, which is seen both as a challenge and an opportunity. The goals shared by both cities include:

- ◆ raising awareness about the Baltic Sea region;
- ◆ highlighting the cultures of both countries;
- ◆ increasing well-being;
- ◆ improving urban spaces;
- ◆ developing the activities of the creative industries, and
- ◆ developing long-term cooperation.

With these goals, the cities are involved in developing the cultural dimension of the EU strategy for the Baltic Sea. In addition, TURKU takes an active role in protecting the Baltic Sea.

### TALLINN

The Capital of Culture will be the biggest cultural event in the history of Estonia and is a great occasion for the whole country. The aim is to encourage people to participate in the creation of the Capital of Culture and to help convert ideas into events, in order to ensure an exciting, extraordinary and sophisticated cultural year in TALLINN in 2011. We unite the will with the power. Something will be happening



in TALLINN every day in 2011, and the year will bring some of the world's biggest names to Estonia.

The best overview of the events of the year is available on the net in the programme calendar, covering performing arts, audio-visual arts, literature, folk culture, design, music, etc. There is information on projects like Afro Reggae and Trumm-It, young audience programmes as well as the Tallinn Maritime Days.

The first event of the project "Cinema in the Urban Space" offers participation in the contest Stories of the Seashore at e-Stories.org. This project originated in Germany and Austria and offers a platform for writers from all over the world in many languages. The programme guide „Stories of the Seashore“ was published already in May 2010 and gives an overview of nearly 75 per cent of the programme of 2011.

### TURKU

TURKU is the oldest city in Finland, and has "always" been called „the Finnish Cradle of Culture“. The main goals for



TURKU 2011 are well-being, internationalism, and the commercial export of creative enterprise and culture. The activities will be based on a wide definition of culture with the emphasis on the culinary arts, exercise and well-being, science and multicultural encounters and, of course, the creative arts. By 2016, TURKU will be a city with a strong foundation in art and science and will be the creative hub of the Baltic Cooperation.

The Capital of Culture programme includes nearly 160 different projects with a total of thousands of various events, such as theatre, music, dance and other performances, exhibitions, work-shops, seminars and many many others.

Source: this text is an abbreviated and modified version of the texts of the official web-sites, [www.turku2011.fi](http://www.turku2011.fi) and [www.tallinn2011.ee](http://www.tallinn2011.ee), which provide complete information on all activities in the two Cultural Capitals.



By Giovanni LIVI

## 4th European Book Prize:

# Cultural dimension of Europe, from North to South

« Literature creates a vision of the Europe of tomorrow. What it contributes to, is not a single market but something more important : the spirit of European solidarity » , said Jery BUZEK, President of the European Parliament (EP), opening the 4th European Book Prize Ceremony on December 8th 2010, in Anna LINDH room at E.P.



The fourth European Book Prize aims to promote the values of Europe and contribute to better represent the Union to its citizens. For its fourth edition, it awards the prize to a novel and an essay expressing a vision of Europe, published in one of the 27 member states of European Union during 2010.

The Award ceremony for the 4th European Book Prize was chaired by Jacques DELORS, former President of the European Commission (1985-1995), in the presence of Mr. Jerzy BUZEK, President of the E.P., Jose Manuel BARROSO, President of the European Commission, Mr. Martin SCHULZ, President of the Group of the Progressive Alliance of Socialists and Democrats in the E.P. Mr. SCHLÖNDORFF, President of the jury.

**As far as the Novels are concerned**, eight authors have been selected, representing Austria, Belgium, Bulgaria, Finland, Ireland, United Kingdom, Sweden. The prize has been awarded to « PURGE » (« Puhdistus »), by Miss Sofi OKSANEN coming from Finland ( Ed. Stock). « Puhdistus » (Purge) is a story of two women who are somehow forced to confront their own dark pasts – of collusion and resistance, of rape and sexual slavery – against the backdrop of the Soviet conquest of Estonia (1940- 1941) and after by German 's occupation ((1941-1945). The novel describes the history of a young girl, living in Estonia, during the Russian occupation. She went to Finland to escape the Nazi regime and was able to rebuild a new life<sup>1</sup>.



**Regarding the Essays**, seven authors have been selected from Germany, Spain, three from France, Italy and United Kingdom. The Prize has been attributed to « LA BELLEZZA E L'INFERNO » (The Beauty and Hell) by Italian anti-mafia icon Roberto SAVIANO (Ed. MONDADORI – Robert LAFFONT.) Roberto SAVIANO stressed that the European Book Award was more than just a prize to him. « It is recognition, so that



I can continue to spread the word in Europe » he said. Roberto SAVIANO, an author and journalist born in 1979, has been living under police protection since the publication of his book « Gomorra », in 2006, when the powerful Napolitan criminal organization, the « Camorra », send him death threats because he dared disclose the clandestine particulars of criminal organizations.

« OKSANEN and SAVIANO fully deserve the prize. Their books are testimonies of how much the struggle for emancipation is part of the identity of Europeans although they came from the opposite sides of Europe – Jyväskylä in Finland and Naples in Italy- the two authors share the same themes: oppression and the necessity of civic activism to overcome the oppression. These awards should also serve us, as a reminder that Europe is a political and cultural projects, not just an economic one. » said the President BUZEK.

« The cultural dimension is ubiquitous in the history of European Integration » (Jacques DELORS ).

The chairman of the jury, German author and film director, Volker SCHLÖNDORFF, said that both books are highly topical in the way that they speak about the state and future of Europe.

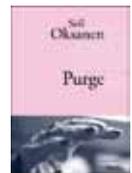
« Europe as political project was formed after two terrible experiences of totalitarianism so that history would never repeat itself. And while Western Europeans might no longer be affected by this recent past, this experience is still very much present in Eastern Europe. This is why the jury awarded the prize to OKSANEN's novel » SCHLÖNDORFF explained.

«A similar theme can be found in Roberto SAVIANO's book. Western Europe is not worthy of its reputation and democracy if it does not defend its values, if allows a group to take over the rule of law and install criminal order". And if criminality installs its own order inside Europe, Europe no longer exists» SCHLÖNDORFF added.

**Sofi OKSANEN**, a 33 years old lady with a gothic look, advocate of multiculturalism, is very well know Finland and in Scandinavia. She received the prize for literature of the Nordic Countries Council, in November 2010 in Reykjavik (Island).

She was the foreign revelation of the last literary event in the French-speaking countries (9e Prix du roman FNAC 2010)

The action of the novel takes place in Estonia in 1992, shortly after the independence of the country, tells about friendship ties between two "naufagees". One of them, Zara, is a young Russian who escapes from her pimp. She finally arrives covered with hematomas and wounds in the garden of the old ALIIDE, reluctant to host her, to listen and to protect. ALIIDE eventually entrust her own secret to Zara.



**Roberto SAVIANO**, keeps writing for not to get lost. Articles, news, stories are reflected in the book the "Beauty and Hell", a sort of logbook with personal experiences. South of Italy stories and portraits of men and women who embody mingle in the eyes of the author, of figures of the resistance : Miriam MAKEBA, (South African singer, nickname « Mama Africa », human rights activist), Anna POLITKOVSKAYA (great reporter of *Novaï Gazet*, killed on October, 7th, 2006, in Moscow), Lionel MESSI (famous Argentine football player).



These texts were written in 10 different houses, where SAVIANO stayed for a short period. Whenever he rent an apartment, his neighbors press him to leave, because he is under police protection. Roberto SAVIANO analyzes the dangerous activities of criminal organizations, Mafia, Camorra, Corona Unita<sup>2</sup>, that are no longer an Italian phenomena, but the criminal organization, particularly the Camorra, are already present in all Europe. The member states of EU must fight together against organizations, since they represent a very dangerous hidden power.

This rebellious man has not surrendered. He keeps accusing the actions of the Camorra<sup>3</sup>. SAVIANO, in a press conference, declared that EU coun-

tries are not doing enough to fight the mafia and other criminal organizations. "A part from Italy, no other European countries have the crime of mafia association in their national law; at least United Kingdom, Spain, Germany and France don't have it. ». SAVIANO suggests to European decision makers to set up a joint anti-mafia legislation in all member states and to create a common EU policy task force committed to find criminal organizations. SAVIANO stressed that mafia and organized crime are a European problem and that Europe should speak out with one voice against them.

There is already some cooperation between European police forces and although effective, it is not enough to fight the mafia, SAVIANO thinks that

we would need something more, as an organization like the USA Enforcement Administration, consisting of officers from all EU countries.

<sup>1</sup> *Purge, c'est l'histoire de deux femmes marquées par leur passé et l'histoire mystérieuse qui les unit, S. OKSANEN met en lumière la résistance des femmes estoniennes pendant l'occupation soviétique (1945 – 1991), leur refus de compromission avec l'ordre établi et le dur régime communiste.*

<sup>2</sup> *The "Mafia" is based in Sicily, the "Camorra" in Campania (Naples), the "Sacra Corona" in the South east of Italy (Bari)*

<sup>3</sup> *R. SAVIANO a enquêté pendant de longues années sur les activités de la Camorra, moins connue que la Mafia sicilienne, mais bien plus dangereuse.*

## Practical information and advice to help you understand your rights as European citizen

The only good address : [www.europa.eu/europedirect/](http://www.europa.eu/europedirect/)

The screenshot shows the Europe Direct website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Legal notice | About EUROPA | Search | Contact' and a language dropdown set to 'English (en)'. The main header features the 'europa europe direct' logo. Below this, a section titled 'Questions about the EU? Europe Direct can help' includes a video player and introductory text. The text states: 'I'm moving abroad in Europe – how do I get a residence permit? What are the rules on roaming charges? My flight's been cancelled - what are my rights? What EU grants can my organisation apply for? For the answers to all these questions and more, contact Europe Direct central information service.' Below this, it says: 'If you're looking for advice or help in your neighbourhood, or for a local forum promoting dialogue and awareness about EU policies, contact your nearest local information centre.' There is a link: 'What exactly does Europe Direct offer?'. The page is organized into several columns: 'Telephone' (00 800 67 89 10 11), 'E-mail' (answers in 3 working days), 'In your country' (visit, call or e-mail a Europe Direct centre), and 'Online information' (get help to find specific information on the European Union website). A 'Useful links' section lists: 'The EU in your country', 'About the European Union', 'Policy areas of the European Union', 'Your life in the European Union', and 'EUROPA portal - Frequently asked questions'. At the bottom, there is a 'Life, work and travel in the EU' section with icons for Travel, Work, Vehicles, Residence, Education, Family, Health, and Shopping. The footer repeats the navigation bar.

# Un grand succès pour notre traditionnel cocktail de Nouvel An



## United Kingdom

By Richard HAY  
Chairman

Last October the UK Branch moved into its new office in Europe House, the new home of both the European Commission and the European Parliament in London. The new offices were formally opened on a cold evening in December with a band playing outside, and speeches by Jerzy BUZEK, President of the Parliament, Siim KALLAS, Vice-President of the Commission, and William HAGUE, UK Foreign Secretary. Mr BUZEK said that joint offices now existed in many capitals. He announced that the main reception room would be known as the CHURCHILL Room after Sir Winston who, in his time, had hoped to see some form of United States of Europe. Freedom, and the purpose of the European Union to secure it, was the theme of the evening. If our memories were taken back to Winston CHURCH-



ILL in 1920, they were also brought up to date with recent enlargements, and the challenges facing the Union today. The irony didn't go unnoticed that the building was formerly occupied by the Conservative Party HQ, many of whose members are not enthusiastic supporters of the EU. William HAGUE joked, 'I have to tell the Parliament and Commission, the fortunes of the Conservative Party have done nothing but improve since we left this building. Good luck!'

Members of the UK Section have been working very hard to produce a new edition of a guide for all pensioners of the EU institutions living in the UK about the Joint Sickness Fund. The situation in the UK is different from that in other countries because we have here our National Health Service, where under it nearly all treatment is free at the point of delivery. The Guide has been drawn up with every care and attention; it cannot replace or



Guide is one way in which we fulfil here the role of AIACE in each member state to help all EU pensioners.

We look forward our Annual General Meeting on 25 May, when we will hear an address by Professor Michael CLARKE, Director of the Royal United Services Institute for Defence and Strategic Studies. Professor CLARKE is often to be heard commenting on the BBC on defence matters, and has studied possible forms of cooperation between EU member states.

## Danmark

### Danmark Medgang og modgang

I Danmark er pensionisterne for tiden optaget af, hvornår PMO vil opkræve tilbagebetaling af for meget udbetalt pension. Som det er alle bekendt, er justeringskoefficienten med virkning fra 1. juli 2010 faldet med 3,4 %. For god ordens skyld skal det nævnes, at pensionsbeløb optjent efter maj 2004 ikke er justeret med en koefficient, hvilket influerer på den anvendte justeringskoefficient.

Skønt nedsættelsen blev offentliggjort i december var den nye koefficient ikke indregnet i januarudbetalingen. Imidlertid er februarpensionen udbetalt med den korrigerede sats. PMO vil i nærmeste fremtid meddele de berørte pensionister, hvordan og hvornår tilbagebetalingen vil finde sted.



Indtil videre skal der for pensionister med fuld justeringskoefficient tilbagebetales 23,8 % (7 x 3,4) af den månedlig udbetalte pension.

### Men alt er ikke modgang.

På anmodning af undertegnede har PMO 03 for nyligt meddelt den danske sektion, at danske pensionister ikke længere behøver at vedlægge en lægerecept, når sygekassemedlemmet indsender anmodning om refusion af receptpligtig medicin.

I et lille års tid har en ny praksis vundet indpas i det danske sundhedssystem, således at lægen under konsultationen ordinerer lægemidler elektronisk på sin PC til landets apoteker, hvorfor patienten ikke længere nødvendigvis får en kopi af recepten, med mindre der

anmodes derom.

Apotekets kvittering er i fremtiden tilstrækkelig, idet det af bonen fremgår, at statens refusion kun er bevilget til lægeordnede lægemidler. Det er dog til stadighed muligt at vedlægge regninger for medicin de tilhørende recepter.

### Siden november 2010 har sindene været i kog.

Alle i Danmark bosiddende pensionister og aktive tjenestemænd og øvrige ansatte på EU-Kommissionens Informationskontor i København har fået trukket et bankbegrav på DKK 40, fordi Kommissionen uden at give forhåndsmeddelelse derom fra november 2010



har besluttet at lade modtager betale sin del af udgiften ved overførsel af pension, vederlag og sygekasserefusion. Det er ganske

usædvanligt, for ikke at sige uhørt, at pensionister og ansatte skal betale gebyr for at modtage deres pension og lønindkomst. Denne nye praksis omfatter ikke Europa-Parlamentets ansatte på Europa-Parlamentets kontor i København.

Sektionen er ikke bekendt med, om tidligere ansatte i Ministerrådets sekretariat ligeledes er undtaget fra at betale et bankgebyr.

AIACE internationale har derfor taget initiativ til at anmode Kommissionen om en redegørelse for retsgrundlaget for denne beslutning, der ikke omfatter hverken svenske eller britiske pensionister, der heller ikke modtager pensioner og vederlag i Euro.

Indtil en afgørelse på problemet er truffet, modtager den danske sektionens bestyrelse gerne oplysninger fra kolleger, der ikke måtte få fratrukket et gebyr af

deres danske bankforbindelse, når de modtager overførsler

## Og så har den danske sektion en meget benyttet hjemmeside

At hjemmesiden er populær ses på antallet af opslag. Vi har oplevet en fremgang på over 30% i forhold til 2009. I 2010 var der i alt mere end 36.000 opslag – i gennemsnit 96 opslag om dagen. De populære sider er i rækkefølge Orienteringsbrev (2.205 opslag), Medlemslisten (1.237 opslag) samt foreningens Vademecum (1.053 opslag). Vi bestræber os på at undgå at gengive indhold, som findes andre steder. Der er derfor

en række links til videre oplysning – ikke mindst på Kommissionens hjemmeside My IntraComm.

Denne korte beskrivelse er tænkt som en appetitvækker og en opfordring til selv at gå på opdagelse på [www.aiace.dk](http://www.aiace.dk) Velkommen på nettet.

Erling PETERSEN



## Belgique/België

Le fait majeur à signaler est que le Conseil d'administration arrive en fin de mandat et qu'une nouvelle équipe devrait être élue lors de la prochaine Assemblée générale de mars.

Sur le plan des activités de 2010, les orientations phares n'ont pas changé. Priorité est restée d'abord au social.

À commencer par les aides de notre groupe de bénévoles aux membres connaissant des difficultés, en étroite collaboration avec les services sociaux de la Commission ; travail qui va croissant avec le vieillissement de nos retraités. Un autre service qui se développe porte sur les maisons de retraite, domaines où notre section s'efforce de fournir un maximum d'informations, de conseils pour lesquels la demande est forte : inventaires commentés de ce qui existe, visites de nouvelles implantations, etc.

À côté de cela l'organisation d'activités culturelles et de loisirs : découverte culturelle de pays ou régions européennes, grands voyages dans le monde dont le dernier a été au Sénégal, connaissent un succès constant. Mais il faut être en bonne forme pour y participer, aussi en-



visage-t-on de proposer en complément des formules plus légères convenant mieux à ceux d'entre nous que « l'arthrose » handicapé. Dans ce domaine culturel, on vise également à multiplier les conférences ou exposés puisant dans les disponibilités techniques du vivier bruxellois, à commencer par celui de la Commission.

Sur le plan des échanges et de l'information, notre cheval de bataille reste l'Écrin, revue trimestrielle. On dispose d'une bonne équipe de rédaction,

Par André VANHAEVERBEKE  
Président

et on peut croire que globalement nos lecteurs y trouvent de l'intérêt. Toujours sur le plan de l'information, on notera la remise sur pied d'un site de la section établi par des professionnels, proche de celui établi par l'International. Il s'agit maintenant de veiller à la qualité et à l'actualité de l'information stockée dans le site. C'est pourquoi nous sommes à la recherche d'un webmaster acceptant de s'insérer dans notre équipe et prenant le relais de ceux qui au-

jourd'hui ont accepté de remplir cette tâche en plus de leurs autres charges. Ce sera d'autant plus souhaitable que l'ambition est également d'élargir l'utilisation de cet outil à des fins d'intercommunication permettant aux membres de la section des échanges d'idées sur des sujets d'intérêt commun, en s'articulant ou non sur les thèmes évoqués dans l'Écrin.

[www.aiace-be.eu/](http://www.aiace-be.eu/)



Au-delà de ces tâches, il appartient

aussi à l'équipe de couvrir des activités d'assistance plus générales visant par exemple à aider les retraités lorsqu'ils rencontrent des problèmes dans leurs relations avec la Commission. Sans compter également les contributions que peuvent apporter les représentants de la section au ni-

veau des instances de l'International, s'agissant des problèmes d'intérêt commun à l'ensemble du monde des retraités des Institutions européennes (retraites, assurances maladies, etc.) Le corps d'activités de la section est donc solide même s'il est vrai qu'on peut toujours faire plus ou infléchir

ce qui existe déjà. Il appartiendra donc à la nouvelle équipe d'en faire l'inventaire et d'y apporter ses nouvelles idées, sachant que dans la mise en œuvre l'apport des bénévoles apportant capacité d'engagement et d'innovation en constitue une condition de base.

## Deutschland

### BERICHT AUS DER DEUTSCHEN SEKTION

Die Zeit schreitet fort, wir haben das Gefühl des „Fortschritts“, aber eigentlich bleibt doch (fast) alles so, wie es schon immer war. Es ist schwierig, das Neue in der Routine herauszufinden. Wir ehren unsere Hochbetagten, wir trauern um unsere Toten, wir bieten unsere Hilfe den Kolleginnen und Kollegen sowie ihren Hinterbliebenen an, die unsere Hilfe brauchen, wir pflegen angenehme Erinnerungen (die unangenehmen werden weitgehend im Alter unterdrückt), wir sorgen uns um unsere Versorgungsansprüche. Ist das alles? Aber nein, wir haben auch noch Visionen, die uns jung halten wie es das Gedicht von Albert SCHWEITZER verspricht. So begibt sich unser Ehrenpräsident Rudolf DUMONT du VOITEL – der am 29. April 95 Jahre alt wird – auf die „Suche nach der Seele Europas“.



Über all das lesen Sie mehr in der neuen Ausgabe „Der deutsche Sektions-Kurier“. Es interessiert Sie, aber Sie sind kein Mitglied bei uns? Nehmen Sie Kontakt mit mir auf, ich werde Ihnen ein Exemplar zuschicken. Sie erhalten dann auch eine Einladung zu unserer Jahrestagung 2011, die in Goslar stattfinden wird.

Goslar, mit einem Zentrum mittelalterlicher Prägung, ist eine klei-



ne Stadt, und wohl deshalb dem Schicksal so vieler anderer, größerer deutscher Städte entgangen, die in den Wirren des 2. Weltkriegs zerstört wurden. Der Oberbürgermeister schreibt über seine Stadt: „Ein Kennenlernen unserer Stadt lohnt sich immer. Die UNESCO-Welterbestadt Goslar ist eine moderne und weltoffene Stadt, deren historische Wurzeln ins 10. Jahrhundert zurückreichen.“ Er wird uns im Kaisersaal der historischen Kaiserpfalz empfangen, wo

wir dann einen ganzen Vormittag verweilen werden, um auch andere Vorträge zu hören. Wir werden Goslar selbst und seine Umgebung besichtigen, und wer möchte, kann an unsere 3-tägige Jahrestagung 2 weitere Tage anhängen, für welche ein Besichtigungsprogramm in der Region angeboten wird. Auch als Nichtmitglied sind Sie herzlich willkommen.

Welche Frage Sie auch immer bewegt – nehmen Sie Kontakt mit uns auf.

[www.aiace-de.eu](http://www.aiace-de.eu)  
**Kontakt: Walter EIFLER Höllbergstraße 6, 60431 Frankfurt/Main, Tel. 0049.(0)69.53054034, e-mail [walter.eifler@t-online.de](mailto:walter.eifler@t-online.de)**

Walter EIFLER,  
Präsident der Deutschen Sektion

*Die Sehnsucht nach dem Wunderbaren*

von  
Albert Schweitzer  
1875 - 1965



Jugend ist nicht ein Lebensabschnitt, sie ist ein Geisteszustand. Sie ist Schwung des Willens, Regsamkeit der Fantasie, Stärke der Gefühle, Sieg des Mutes über die Feigheit, Triumph der Abenteuerlust über die Trägheit. Niemand wird alt, weil er eine Anzahl Jahre hinter sich gebracht hat. Man wird nur alt, wenn man seinen Idealen Lebewohl sagt. Mit den Jahren runzelt die Haut, mit dem Verzicht auf Begeisterung aber runzelt die Seele. Sorgen, Zweifel, Mangel an Selbstvertrauen, Angst und Hoffnungslosigkeit, das sind die langen, langen Jahre, die das Haupt zur Erde ziehen und den aufrechten Geist in den Staub beugen. Ob siebzig oder siebzehn, im Herzen eines jeden Menschen wohnt die Sehnsucht nach dem Wunderbaren. Du bist so jung wie deine Zuversicht, so alt wie deine Zweifel. So jung wie deine Hoffnung, so alt wie deine Verzagtheit. Solange die Botschaften der Schönheit, Freude, Kühnheit, Größe, Macht von der Erde, den Menschen und dem Unendlichen dein Herz erreichen, solange bist du jung. Erst wenn die Flügel nach unten hängen und das Innere deines Herzens vom Schnee des Pessimismus und vom Eis des Zynismus bedeckt sind, dann erst bist du wahrhaft alt geworden.

## Italia

Par Marco PICAROLO

## Anno nuovo... volto nuovo

E' proprio il caso di dirlo: la Sezione Italia dell'AIACE cambia faccia, pur proseguendo con continuità la sua strada.

Dopo sei anni di "regno", l'amico **Paolo FENICI** lascia il suo incarico di Presidente e, con lui, una buona parte di coloro che l'hanno aiutato. A Roma, in occasione dell'Assemblea Generale dell'AIACE, è stato eletto Presidente **Gianfranco SOTTOCORNO** della Delegazione d'Ispra.



A coadiuvarlo sono stati chiamati come Vice-Presidente **Vittorio CIDONE** della Sede di Roma, che rappresenta l'elemento di continuità con la gestione precedente, come Tesoriere **Antonio MASCARELLO** sempre della Sede di Roma, Segretaria sarà la Sig.a **Myriam TALPAERT**, pure lei residente a Roma, mentre il responsabile della Politica Sociale sarà il Vice-Presidente **Vittorio CIDONE**.

A seguito delle elezioni tenute per corrispondenza nelle scorse settimane, cui ha partecipato circa la metà degli iscritti alla Sezione (618 schede per 586 voti validi), fanno pure parte del **Comitato Nazionale** i Sigg.:

Membri titolari : **R. COLOMBO**, **R. VENERONI**, **G.C. BOTTINI**, **G. MANZONI**

Membri supplenti : **U. PALADINI**, **M. TALPAERT**, **F. SANTINI**, **D. CONTINOLO**

Eletti Revisori dei Conti : **P. ERBA** e **F. VICARIO**.

Quanto ai rappresentanti della Sezione nel **Comitato Direttivo** dell'AIACE Internazionale, Titolari : **CIDONE** e **COLOMBO**

Supplenti **SOTTOCORNO** e **MASCARELLO**.

All'amico **Marco PICCAROLO** è stato chiesto di continuare ad occuparsi di **VOX** e di altre attività comunicative.

Gli oltre trenta presenti (un passo avanti positivo per la Sezione Italia) hanno poi ascoltato la **relazione conclusiva** dell'amico **FENICI**, cui sono stati tributati calorosi ringraziamenti da tutti i presenti

per lo slancio dato, in questi anni, alla Sezione, con dinamismo e passione.

Il neo-presidente **G. SOTTOCORNO** ha, dal canto suo, assicurato la volontà di dare continuità all'attività fin qui svolta, con particolare riguardo ai **problemi** che già si pongono, e che si porranno sempre più acutamente nel prossimo futuro, in materia di **pensioni**

e rapporti con le autorità decisionali di Bruxelles, ed in particolare con il Consiglio dei Ministri.

Su questo argomento vien fatto il punto della situazione, con le sue **ombre** (il recupero del troppo percepito e l'aumento del contributo pensione a carico dei beneficiari) e le **luci** (la sentenza della Corte di Giustizia che ha accolto il ricorso della Commissione Europea e ripristinato il tasso d'aumento previsto per il 2009).

Il Presidente promette di tener puntualmente informati i Soci dell'evoluzione della situazione: per il momento si può pensare ad una perdita minima del **2%** e una massima del **4%** circa.

Per le **Assises AIACE di Riga** si aspettano le indicazioni dell'AIACE Internazionale, previste per il prossimo mese di gennaio, onde decidere l'eventuale organizzazione di un viaggio in comune.

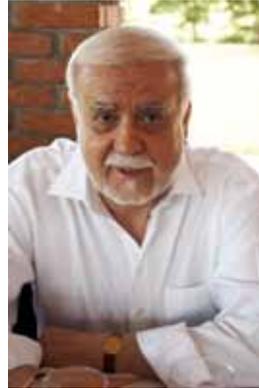
Sono quindi state date informazioni sull'attività in materia di **politica sociale** (**CIDONE** e **COLOMBO**), che ha conosciuto negli ultimi anni un forte sviluppo, anche e soprattutto per il contributo finanziario fornito dalla Commissione: si continuerà in tale linea, sperando che il detto contributo arrivi non per le vacanze estive, ma all'inizio dell'anno, in modo da poterlo meglio e più compiutamente utilizzare.

Non poteva mancare una sottolineatura di quello che è sempre stato un settore molto partecipato dai Soci della Sezione: **l'attività culturale e turistica**. Ne hanno riferito **CIDONE**

e la Sig.a **ASSOGNA** per la Sede di Roma, **VENERONI** e **MOLINA** per la Delegazione d'Ispra.

Infine, una decisione sofferta, ma necessaria per la continuazione dell'attività normale della Sezione: l'aumento della **quota associativa** da € 35,00 ad € **40,00** a partire dal 2011. E' un piccolo sforzo richiesto a tutti i Soci che lo faranno certamente con buona volontà!

Benvenuti nel 2011 e...tutti in piena forma !!!!



**Par Gianfranco SOTTOCORNO**  
**Presidente**  
& **Myriam Ghislaine TALPAERT**  
**Secrétaire**

**Il nuovo Comitato Nazionale della Sezione Italia dell'AIACE** si propone di sviluppare nuove proposte di attività culturali e conviviali, specie per i soci residenti nel Centro Italia, oltre a quelle già in atto. A tal fine ha elaborato un questionario che è stato inviato ai soci.

Il Comitato ha deciso d'allargare l'indagine anche ai pensionati non (ancora) iscritti. S'invitano pertanto tutte le persone interessate a partecipare a questa iniziativa a richiedere il suddetto questionario che verrà inviato, per e-mail o per posta, dietro specifica richiesta, telefonando martedì o giovedì dalle 10 alle 13 al n° **06 69999252** o mandando un e-mail a **aiace.italia@tin.it**.

E' opportuna un'adesione numerosa da parte dei pensionati residenti in Italia, anche perché, avvicinandosi il momento della scadenza dell'attuale sistema di calcolo delle pensioni, l'AIACE dovrà essere in piena forma per difendere, assieme alle organizzazioni sindacali e professionali, i legittimi interessi di tutti i pensionati, onde evitare un loro indebolimento da parte delle autorità comunitarie.

Attendiamo quindi, con fiducia, le Vostre adesioni!!!

## Portugal

Nowadays, in Portugal, if you happen to switch on the TV, listen to the radio or read the headlines of a newspaper, all you get is unrelenting gloom: the country is going through a Crisis (with a capital C): public debt is growing; unemployment figures are increasing dramatically; inflation is rising; more and more firms are going bankrupt... (Actually, what we are going through is similar to what other countries in Europe, and elsewhere, are having to cope



*The General Assembly*

with...) Fortunately, the Portuguese Section of AIACE is not following the general trend but, unfortunately, we are not sufficiently newsworthy to

be quoted in the media! Our numbers are increasing and our Annual General Assembly, which took place on January 26th, last, registered the highest number ever of members present.

During the Assembly, it became clear that our new members were ready and willing to cooperate actively in our initiatives. This also became obvious during the informal get-together that immediately followed the closing



*Committee Chairing the General Assembly*

of the Assembly, when old and new members were able to get to know one another better and to exchange views on AIACE-PT, its role in the

past and what each one of us could do to enhance this role in the future. What have we achieved in the last 12 months? We have signed an agreement with the «Espírito Santo Saúde» Group, which includes 11 hospitals, covering practically the whole country, and we have signed a protocol with the «Cruz Vermelha» (Red Cross) Hospital, to provide better conditions for our members when they go to these institutions for check-ups. We have also signed a protocol with the «Residências Montepio» (a chain of Homes for Senior Citizens), looking ahead to a time when some of our members may be requiring additional care. We are regularly publishing «Notas Informativas» (Newsletters) - 7 to date - to keep our members informed of our activities. Last - but not least - we recently got together for our traditional Christmas lunch, at the usual restaurant, where the food is excellent and we are treated more like old friends than customers. It was a wonderful opportunity to recall past times in Brussels and/or Luxemburg and to raise our glasses and drink a toast to AIACE!

By Maria Augusta REIS LEAL

## Grèce

Mes ami (e) s  
Que le temps passe !

Cela fait déjà presque 3 ans que notre section a été mise sur pied. Et voici déjà qu'en juin 2011 nous aurons nos élections statutaires pour choisir le nouveau Conseil d'Administration.



A cette occasion l'ancien Conseil d'Administration (Mesdames Despina PARASKEVAIDOU et Despina VAMVAKIDOU, MM Harris VENTOURAS, Antonis TRIFILLIS et Georges CLADAKIS se félicitent du travail effectué et disent un grand merci à ceux qui ont assisté, participé et soutenu moralement et physiquement la mise en place de la Section. Nous voulons remercier la hiérarchie

et les fonctionnaires et agents des représentations du PE et de la Commission pour leur soutien. Nous remercions plus particulièrement M. Claus SORENSEN pour la mise à notre disposition d'un bureau dans les locaux du Bureau de la représentation de la Commission à Athènes. Malheureusement et pour des raisons fiscales, on n'a pas pu l'occuper immédiatement. Finalement le problème a été résolu dans la semaine du 8 février dernier



et nous allons faire le nécessaire pour finalement nous installer.

Fin 2009 nous indiquions 41 membres dans le VOX 86, nous sommes très fiers d'en compter maintenant 89 ! Les années ont très vite passé, mais ont été remplies d'événements.

Nous avons constitué une équipe de volontaires « sociaux » pour assister les collègues en difficulté ainsi que leur famille. Ce service a également été mis à la disposition des collègues de la Commission et du PE en service en Grèce, ainsi qu'aux autres fonctionnaires actifs et pensionnés de toutes les Institutions qui pourraient se retrouver un jour en difficulté en Grèce durant leurs vacances ou lors d'une mission.

Le Conseil d'Administration de la section a contacté plusieurs hôpitaux

Par Despina VAMVAKIDOU

pour expliquer le système du RCAM et pouvoir obtenir des prix intéressants pour nos membres en ce qui concerne la médecine préventive.

Nous avons résolu définitivement, avec l'assistance de l'Administration et la compréhension du Ministre de l'Économie, le problème de la taxation extraordinaire pour les pensionnés et les actifs en Grèce.

Nous avons pris contact avec des Banques en Grèce et nous avons convenu avec trois d'entre elles de ne pas appliquer de frais sur nos pensions



ou sur les remboursements des frais médicaux. Après ce premier succès, les autres Banques devraient suivre.

Encore amateurs dans l'utilisation d'Internet, mais afin d'éviter des frais postaux trop importants, nous avons créé un site (blog) avec l'aide du fils de notre Secrétaire général Alexandros TRIFILLIS (que nous remercions). Ce site permet de communiquer nos dernières nouvelles pour informer nos membres le plus vite possible.

Nous avons fêté deux fois le Nouvel

An : début 2010 nous avons organisé une soirée dansante dans un très bel endroit. Cette année, la fête a eu lieu dans le bâtiment du PE en présence des deux Chefs des Bureaux MM ANTONAKOPOULOS (PE) et KARVOUNIS (CE) (voir photos). La soirée dansante suivra vers la fin mars. Mais notre plus grand événement fut évidemment l'organisation des Assises de Thessaloniki. Bien que notre section soit relativement nouvelle, nous avons pris la responsabilité d'organiser complètement cet événement très important pour l'AIACE Int. Pour nous cela a été un défi que je crois a été relevé avec succès. Nous remercions vivement tous les participants qui ont contribué à sa grande réussite.

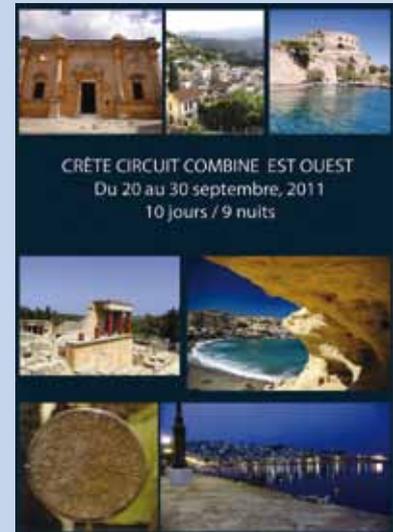
L'enthousiasme pour la Grèce manifesté par les membres de l'AIACE venus à Thessalonique en mai 2010 nous a donné l'idée d'organiser cette année un magnifique voyage et séjour en Crète.

Les dates prévues sont suffisamment loin des Assises et se situent entre le 20 au 30 septembre 2011.

Nous prévoyions de visiter toute l'île et surtout de nous amuser et de profiter de cette magnifique île « entre nous », sans les formalités des Assises.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous y intéresser. Pour cela, vous pouvez obtenir le programme et les conditions par simple courriel aux adresses ci-dessous, ou téléphoner aux numéros suivants.

Nous vous attendons nombreux !



CRÈTE CIRCUIT COMBINE EST OUEST  
Du 20 au 30 septembre, 2011  
10 jours / 9 nuits

## RENSEIGNEMENTS :

CRÈTE CIRCUIT COMBINE EST OUEST

20-30 septembre 2011

[www.aiace-crete.eu](http://www.aiace-crete.eu)

Programme détaillé et/ou des renseignements complémentaires :

Despina Vamvakidou

Renieri 1

20011 Lechaion Korinthias

téléphone 0030 2741086694

0030 6979207183

[despina.vamvakidou@gmail.com](mailto:despina.vamvakidou@gmail.com)

[gpdv@otenet.gr](mailto:gpdv@otenet.gr)

*ARTION Conferences & Events  
Bâtiment Thomas, 9 e km Thessalonique – Thermi*

*B.P. 60705, GR- 57001*

*Thessalonique, Grèce*

*Tél: +30 2310252330, Fax: +30*

*2310272276, +30 2310277964*

*[aiace-crete@artionconferences.eu](mailto:aiace-crete@artionconferences.eu)*

## Sweden

Let us

“live our lives living”!

Monika Olin WIKMAN, formerly active in Swedish social policy i.a. as Head of County Council, introduced us at our Members' meeting in November 2010 to the thoughts behind her book "We do not wish to get old – if elderly care does not change..." (with Berit ROLLÉN, former Secretary of State, as co-author).

Unlike previous generations, the large group of people born in the 1940s will not accept the quality in elderly care that we see in many care centres today. The authors had interviewed politicians as well as persons involved in public debates on social care and administrators with an in-depth knowledge in the field of care for elderly. They found that there is a lack of long-term planning for this group which will soon be in

By Gudrun WALDENSTRÖM



need of substantial care. There is little difference in the perspective between the political parties. Most



of all, they found a lack of focus on how financing should be ensured for the increasing need for geriatric care. The message from the authors is clear – and unusual for a country like Sweden with its history of a large public sector governing most of our social needs – that we

should be prepared to pay more ourselves and be more actively involved in forming our own “lifestyle as older and in need of care”. We need to start to do so before it is too late! The challenge is to ensure that we can “live our lives living” as long as possible – and that we should not be deprived of our dignity and quality in our essential needs... food, care, social contacts, culture, beautiful surrounding, fresh air, and the management of our activities in daily life... needs that make life worth

living, for each of us as the individuals we have been during our long and active life.

We were encouraged to contribute to the debate on the blog site [www.seniorbloggen.se](http://www.seniorbloggen.se)

Why not extend it to our friends in the EU!

**By Olof GÄRDIN  
& Marianne HILDEBRAND**

The Board of Section Sweden was also invited to a Christmas reception arranged in December by the EU Permanent Representation together with City of Stockholm.

This was an excellent opportunity to establish contacts with old and new colleagues from the EU and Sweden. At the reception, Stockholm handed over the role as the European Capital of Environment 2010 to Hamburg for 2011.

This was received by the German Ambassador Dr J RÜCKER who spoke after Pierre SCHELLEKENS, Head of the EU Representation and Mr P ANKARSJÖ, City of Stockholm. The Ambassador of Belgium, Marc BAPTIST, also took the opportunity to speak about the Belgian Presidency of the EU which was just coming to its end in December.

## Un ricordo

Per far memoria del 20° anniversario della scomparsa del Vice-Presidente della Commissione Europea, Lorenzo NATALI, la famiglia ha chiesto ad amici e collaboratori di scrivere un contributo da inserire in un libro di memorie sulla sua attività europea (**Lorenzo NATALI in Europa: ricordi e testimonianze** a cura di Giampiero GRAMAGLIA, Istituto Affari Internazionali, Roma, marzo 2010).

Per tutti coloro che hanno condiviso, pur a diversi livelli, la stessa esperienza del Vice-Presidente Natali, val la pena di leggere quanto viene ricordato nel libro: sarà un po' come ringiovanire e sentirsi ancora parte viva di una grande vicenda che ha



**Lorenzo Natali  
in Europa**  
*ricordi e testimonianze*

caratterizzato e dato un senso ad un'importante parte della propria vita.

Tutte le sfaccettature dell'intensa ed intelligente attività del Vice-Presidente durante la sua permanenza alla Commissione di Bruxelles sono ricordate, ad eccezione di una di cui vorrei qui far brevemente cenno: la sensibilizzazione politica, verso l'Italia e verso l'Europa, dei molti emigrati italiani presenti in Belgio ed in tutti i Paesi dell'allora CEE.

Avendo con Lui collaborato per molti anni in tale campo, mi sembra importante dargliene viva testimonianza.

**Marco PICCAROLO**



**Secrétariat international de l'AIACE:**  
Geneviève Parfait - Marceline NGALA-MIANDA  
De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h  
Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)  
1049 BRUXELLES  
Tél. : + 32(0)2-295.29.60  
[HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu](mailto:HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu)



Le Physicien nucléaire **Donato PALUMBO** s'est éteint le 9 février 2001 à l'âge de 89 ans à Salaparuta (Trapani), sa ville d'origine. Ancien directeur de l'International School of Fusion Technology de la fondation Ettore Majorana di Erice, il était aussi Directeur général honoraire de la Commission européenne, où il avait dirigé en tant que chercheur, jusqu'à sa retraite, la Direction Fusion de la Direction Générale Recherche et Développement technologique.



Il a été l'un des promoteurs du projet JET (Joint European Torus) à Culham en Angleterre, la plus importante machine d'essai européenne du futur réacteur Fusion avant le lancement du projet mondial (ITER), qui sera construit et testé à Cadarache (France).

Le professeur PALUMBO a travaillé avec les plus grands physiciens du monde et aurait tant voulu voir les premiers essais de la machine qui devrait permettre de produire l'énergie de la seconde moitié du XXIe siècle.

L'AIACE, au nom des anciens de la Recherche qui l'ont connu, exprime sa plus profonde sympathie à sa famille et ses amis.

Il repose en paix dans sa ville natale en Sicile.

*Si è spento il fisico nucleare Donato PALUMBO. Novant'anni, originario di Salaparuta (Trapani), è stato direttore della International School of Fusion Reactor Technology, della Fondazione Ettore Majorana di Erice. PALUMBO, impegnato in ricerche nel campo dell'energia, aveva diretto per parecchi anni a l'Euratom, il programma europeo di fusione nucleare.*

**Bino OLIVI** est mort mardi 15 février 2011. Cet ancien porte-parole de la Commission, auteur de "L'Europe difficile", ouvrage volumineux sur l'histoire politique de l'intégration européenne, s'est éteint à l'âge de 85 ans.



Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire, il a travaillé vingt ans durant à Bruxelles. Ce fervent défenseur de l'unification européenne a fréquenté les grands acteurs des institutions de la Communauté économique et vécu les étapes décisives de la construction communautaire.

Sous la plume de son président Jacques DELORS, le "think tank" "Notre Europe" salue «un militant exemplaire de la cause européenne, un analyste remarquable de l'histoire de la construction européenne».

Source : [EurActiv.fr](http://EurActiv.fr)

**Tommaso PADOA-SCHIOPPA** est décédé le 18 décembre 2010 à l'âge de 70 ans.

Un grand serviteur de l'Etat et de l'intérêt général, qui a toujours fait preuve de la plus haute intégrité et compétence, un des pères de l'Euro, a disparu.



Tommaso PADOA-SCHIOPPA, economist and former Italian finance minister, was the intellectual architect of the European single currency, introduced in 1999. He was also a highly respected figure in international monetary policy-making and politics.

Il était Président de Notre Europe et de Promontory Europe. Il avait été nommé le 3 août 2010 par le Premier Ministre grec, Georges PAPANDEOU, Conseiller pour les questions liées à la crise économique et la gestion de la dette publique.

Il était Président du Comité des Garants de la « Foundation & International Financial Reporting Standards (IFRS) ». Il était ancien Ministre de l'Economie et des Finances italien (2006-2008) et Président du Comité Ministériel du Fonds Monétaire International (IMFC, 2007-2008).

Il a été Président de la Fondation de l'IASC (International Accounting Standard Committee, 2005-2006).

Entre 1998-2005, il fut membre du premier Conseil d'Administration de la Banque Centrale européenne.

Auparavant il fut Président de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB, 1997-98), Directeur Général Adjoint de la Banca d'Italia (1984-97) et Directeur Général de la Direction générale pour les Affaires Economiques et Financières à la Commission européennes (1979-83).

Co-rapporteur du Comité Jacques DELORS pour l'étude sur l'Union Economique et Monétaire (1988-1989) ; président du Comité Consultatif Bancaire de la Commission des Communautés européennes (1988-1991) ; du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (1993-1997) et du «Committee on Payments and Settlement Systems» du G10 (2000-2005).

Le bureau de l'AIACE Int., au nom de tous les anciens qui ont travaillé avec lui, présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



## Une enquête de satisfaction auprès des pensionnés

La Direction générale des Ressources humaines et Sécurité (DG HR) et le "Paymaster Office" (PMO) ont décidé de mener cette année une enquête auprès des pensionnés afin de connaître leurs opinions et leurs besoins quant à certains services fournis. Un questionnaire a été élaboré à cet effet.

L'envoi de ce questionnaire se fera sur base d'un échantillonnage représentatif de la population actuelle des pensionnés. Seront pris en compte le sexe, l'âge, le type de pension, le pays d'origine, le lieu de résidence et l'Institution d'origine. Les titulaires d'une pension de survie seront également assimilés à cette enquête. Sur base de ces critères, le questionnaire sera envoyé à quelque 5.300 pensionnés.

Ce questionnaire est constitué de 5 parties :

- la première partie comporte des questions de caractère général
- la deuxième partie comporte des questions sur certains services de la DG HR (séminaire de préparation à la retraite, services sociaux, assistance juridique, self-services et cafétérias, aide sociale)
- la troisième partie consiste en l'évaluation de certains services du PMO (paiement des pensions, remboursement des frais

de maladie, PMO Contact, allocations...) - la quatrième partie concerne l'information des pensionnés (site intranet MyIntra-Comm, Commission en Direct, information papier ou électronique) - la dernière partie vise à évaluer de manière générale le degré de satisfaction des pensionnés. Le questionnaire comportera également des questions ouvertes permettant certains commentaires.

En raison de contraintes logistiques, le questionnaire n'a pu être traduit dans toutes les langues communautaires. Sept langues, représentant celles le plus couramment utilisées par les pensionnés, ont été sélectionnées : l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le français, l'italien et le néerlandais.

L'enquête sera également disponible par

voie électronique via le système IPM (outil informatique utilisé par la Commission européenne pour les enquêtes auprès du personnel). À cet effet, un nom de code et un mot de passe seront fournis aux personnes désirant compléter le questionnaire en ligne.

L'enquête est totalement anonyme et les résultats seront donc traités de cette manière.

Les pensionnés sélectionnés par l'échantillonnage recevront le questionnaire par courrier au début du mois de mai 2011 avec demande de renvoyer les réponses pour la fin juin. Leurs opinions et remarques sont indispensables pour la réussite de ce projet. Elles serviront à mieux identifier les besoins et les difficultés rencontrées par les utilisateurs des services concernés de la DG HR et du PMO en vue d'en améliorer la qualité.

S'agissant d'une enquête auprès d'un échantillonnage représentatif tant de toutes les catégories de pensionnés que de toutes les Institutions, la participation à celle-ci est essentielle.

## L'Europe pour les citoyens - Bande dessinée sur A. SPINELLI

Le 9 février 2011, dans le cadre du projet Les Midis de l'Europe - projet soutenu par l'UE, programme « **L'Europe pour les citoyens** » -, la section belge de l'Union des fédéralistes européens (UEF) a organisé, en collaboration avec l'**Istituto di Studi Federalisti Altiero SPINELLI**, un débat sur le thème « De l'Acte unique au Traité de Lisbonne : les perspectives pour une Europe fédérale ». L'occasion aussi de présenter la bande dessinée **La nebbia e il granito**, inspirée de la biographie et de l'œuvre d'Altiero SPINELLI.

français et en anglais. Il est disponible auprès de la librairie Piola libri, Rue Franklin 66-68, 1000 Bruxelles : [www.piolalibri.be](http://www.piolalibri.be)

Pour de plus amples informations : [mca@uef.be](mailto:mca@uef.be); [www.uef.be](http://www.uef.be)



Les deux auteurs, Davide CACI et Fulvio GAMBOTTO, ainsi que Virgilio DASTOLI, ancien assistant parlementaire de SPINELLI, ont mis en valeur le parcours personnel et politique, à la

fois difficile et riche, du jeune adolescent Altiero. Un parcours qui le conduira, en collaboration avec

Ernesto ROSSI, à élaborer les thèses contenues dans le Manifeste pour une Europe unie et libre, mieux connu sous le nom de Manifeste de Ventotene (1941). 70 années plus tard, ses idées restent d'une incontournable actualité.

**La nebbia e il granito** est édité en



## Bénévoles, l'AIACE a besoin de VOUS !

L'action sociale auprès des anciens des institutions et organes de l'UE est un des rôles importants de l'AIACE. Tout d'abord par vocation, mais aussi parce que l'AIACE a signé des accords de coopération dans ce domaine avec déjà quatre institutions et organes de l'UE. Très prochainement l'AIACE signera un nouvel accord avec la Cour de Justice européenne (voir dans ce numéro pages 13 et 14 la signature récente avec le Parlement européen, le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des Régions (CDR)).

*L'AIACE, grâce à ses bénévoles, sert ainsi de relais aux services sociaux qui ne sont pas en mesure d'intervenir sur tout le territoire européen, faute de moyens adéquats.*

### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'aider d'anciens collègues ou leurs conjoints survivants, résidant dans votre pays ou région ou dans vos



*Bénévoles SENECA AIACE en France, cf. VOX 85*

*La structure décentralisée de notre association dans 14 pays lui permet d'intervenir presque partout sur le terrain auprès des collègues en difficulté.*

*Nous devons avoir une certaine efficacité et utiliser à bon escient nos subventions, puisque nous sommes de plus en plus nombreux et que nous vivons plus longtemps.*

**Pour tenir nos engagements, nous avons besoin de bénévoles !**

**Avez-vous un peu de temps libre ? Aimez-vous les contacts, en particulier avec des anciens qui ont vécu l'aventure européenne ? Souhaitez-vous participer à la consolidation d'un cadre post-actif ?**

Si c'est le cas, venez renforcer, de façon ponctuelle ou régulière, les groupes de travail « actions sociales » de votre section nationale AIACE.

environs immédiats, et rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne, lorsque surviennent une perte de mobilité physique, des troubles de mémoire, des troubles de la vue ou une incapacité de conduire (après une intervention chirurgicale, une maladie, etc.).

Il est malheureusement fréquent que certains anciens aient à faire face seuls ou isolés à des situations difficiles, parce que l'entourage familial est inexistant ou peu présent (enfants vivant à l'étranger, pas de famille proche).

### Comment peut-on aider les anciens ?

Dans la gestion des affaires administratives, telles que les demandes de remboursement de frais médicaux, les demandes d'autorisation préalable, en les guidant dans la recherche d'aides-soignants ou d'aides ménagères, de services sociaux divers, de maisons de

repos, etc.

Ou tout simplement rendre visite de temps en temps à l'un ou l'autre ancien, prendre un café ou un thé, papoter un peu ou les contacter même par téléphone, cela en rendra heureux plus d'un. C'est l'occasion aussi de transmettre des informations utiles sur notre situation de pensionnés. Ce dont souffrent le plus les anciens qui nous contactent est la solitude.

### Comment faire

**Prenez contact avec la section de votre pays de résidence qui vous mettra en relation avec les responsables des actions sociales.**

**Utilisez si possible la messagerie courriel ou téléphonez au secrétariat international à Bruxelles de 10 h à 12 h au numéro suivant :**

**+32 2 295 2960. C'est avec plaisir qu'on vous renseignera et vous orientera vers les personnes compétentes.**

[aiace-de@ec.europa.eu](mailto:aiace-de@ec.europa.eu)

[aiace-be@ec.europa.eu](mailto:aiace-be@ec.europa.eu)

[aiace-dk@ec.europa.eu](mailto:aiace-dk@ec.europa.eu)

[aiace-es@ec.europa.eu](mailto:aiace-es@ec.europa.eu)

[aiace-fi@ec.europa.eu](mailto:aiace-fi@ec.europa.eu)

[aiace.france@wanadoo.fr](mailto:aiace.france@wanadoo.fr)

[aiaceirelandsection@yahoo.ie](mailto:aiaceirelandsection@yahoo.ie)

[aiace.italia@tin.it](mailto:aiace.italia@tin.it)

[aiace-lu@europarl.europa.eu](mailto:aiace-lu@europarl.europa.eu)

[aiace-nl@ec.europa.eu](mailto:aiace-nl@ec.europa.eu)

[aiace-pt@ec.europa.eu](mailto:aiace-pt@ec.europa.eu)

[aiace-uk@ec.europa.eu](mailto:aiace-uk@ec.europa.eu)

[aiace-se@ec.europa.eu](mailto:aiace-se@ec.europa.eu)

[AIace-el@ec.europa.eu](mailto:AIace-el@ec.europa.eu)  
[despina.vamvakidou@gmail.com](mailto:despina.vamvakidou@gmail.com)

## Bon anniversaire !

Le 04 janvier dernier, Philipp MASSERER, un ancien collègue de la Commission, a fêté son 100ème anniversaire.

Né à Berlin, Philipp a fait des études de droit et de sciences politiques. Il est entré au service de la Commission en 1958 à la Direction générale des Relations extérieures qu'il ne quittera pas jusqu'à son départ à la retraite en 1976. Durant cette période, il a d'abord été chef de la division chargée des relations avec l'Amérique, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie et ensuite chef de la division "Afrique, Proche-Orient, Moyen-Orient, Amérique latine". A ce titre, il a participé aux négociations commerciales avec l'Iran, Israël et le Liban.

Le président José Manuel BARROSO a adressé à notre ancien collègue ses plus vives félicitations à l'occasion

de son 100ème anniversaire, rappelant ainsi le rôle essentiel joué par les artisans de la construction européenne, à savoir les anciens fonctionnaires :

"Dieser wichtige Meilenstein in Ihrem Leben ist auch für mich Anlass, mich an Ihre wichtige Rolle bei der Konstruktion Europas zu erinnern, die Sie als ehemaliger Beamter der Europäischen Institutionen eingenommen haben.

Jeder hat damals wie Sie im Glauben an ein gemeinsames Ideal in seinem Kompetenzbereich den Grundstein für Europa gelegt, mit Hilfe seiner Kenntnisse, seiner Erfahrung und seines außerordentlichen Engagements.

Deshalb habe ich die Ehre, Ihnen im Namen der Kommission zum Anlass Ihres Geburtstages noch einmal Dank und



Anerkennung der Institution auszusprechen."

Philipp vit actuellement dans la petite ville d'Erkrath, à l'est de Düsseldorf mais avec ses 3 enfants, 7 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants, il passe encore d'agréables moments dans sa maison natale à Berlin. A l'occasion de son anniversaire, il a reçu la visite d'une représentante de l'AIACE qui lui a remis un petit cadeau au nom de la section Allemagne. Philipp, très élégant et plein d'allant, lui a parlé de sa famille et de ses occupations : la chorale et le bridge. C'est avec beaucoup de fierté qu'il s'est remémoré les années passées à la Commission et qu'il a pris la pose pour la photo, à côté des dessins de ses arrière-petits-enfants.

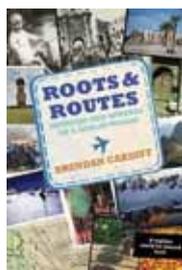
Monique THÉÂTRE

## Roots & Routes: Memoirs and Musings of a Dublin Nomad

By Brendan Cardiff .

*This delightful memoir is a personal witness of a changing Ireland and its engagement with Europe over the past forty years written with a kind humour but clear judgments by a true citizen of the world.* Brendan Cardiff grew up near the Phoenix Park in Dublin and received his Master's at UCD and then an MBA at Louvain University in Belgium.

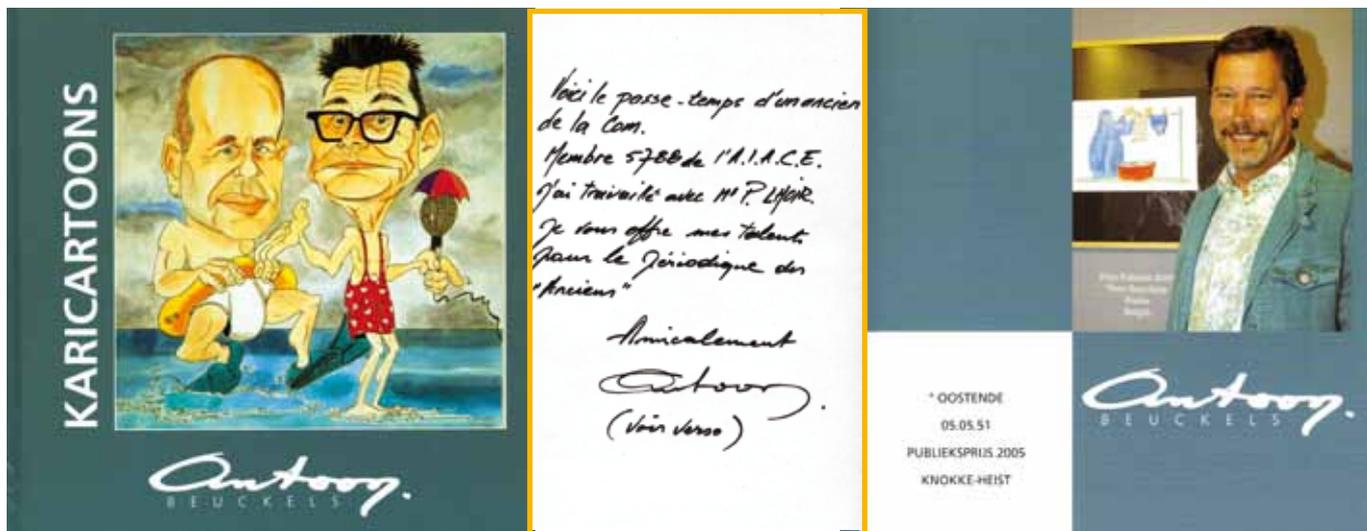
He spent several summers as a tour guide in Rome and also worked as a winter sports guide in the Alps. He then worked for several years at the Institute for



Public Administration in Dublin and the Industrial Development Authority before moving to Brussels to work for the European Commission as a policy analyst from mid-1970s until his retirement in 2004.

An inveterate traveler and keen photographer, he has chronicled his many visits to far-flung parts of the globe with striking photographs of exotic places, many of which appear in this memoir.

ISBN 978-1-905785-75-9; April 2010; 16 pages color plates



## Nous ont quittés

ALFEREZ PINOS Maria Pilar	2/02/1952	1/02/2011	PE	MOOSMANN Anne-Marie	19/04/1950	24/05/2010	COM
ANNEGARN Benedictus	21/02/1920	10/12/2010	COM	MUTSCHLECHNER Helga	4/09/1921	5/01/2011	COM
AQUILINO Giuseppe	3/02/1948	28/01/2011	CM	NICAISE Maryse	17/07/1925	28/10/2010	COM
ARNSMEYER Friedrich	10/07/1925	16/01/2011	COM	NICKS Rodolphe	26/05/1929	30/11/2010	COM
ASCENSO Ivana	12/06/1923	27/06/2010	PE	NIEVO Gian Galeazzo	15/09/1936	8/02/2011	COM
BARISICH Alessandro	3/10/1938	20/01/2011	COM	OLESEN Finn	5/04/1935	18/01/2011	COM
BERNARD Jean	16/10/1931	5/01/2011	COM	OLIVI Beniamino	19/04/1925	15/02/2011	COM
BERSINI Emmanuel	17/03/1926	6/12/2010	COM	ONNEWEEER Petrus	18/04/1934	4/12/2010	CM
CARON Emmanuel	2/09/1951	15/02/2011	CM	PAELINCK-DE LIL Elvyre	31/03/1927	25/11/2010	COM
CASANOVA Luciana	4/02/1927	10/01/2011	CES	PALUMBO Donato	16/07/1921	9/02/2011	COM
CILLERUELO CERESO Ana Maria	8/10/1937	14/02/2011	COM	PARIGOT Michel	1/12/1933	26/10/2010	COM
CORNAY Yves	10/02/1929	7/11/2010	COM	PHILLIPS David	30/10/1932	24/11/2010	PE
CRAIGEN Gordon	20/11/1937	5/01/2011	COM	PIAT Raymond	31/08/1920	2/02/2011	COM
DE CLERCQ Norbert	27/02/1948	5/02/2011	PE	PLAYOULT Jean-Claude	18/10/1928	12/01/2011	COM
DE HENAU Norbert	31/07/1932	5/12/2010	COM	POLI-ZUCCHETTI Natalina	6/11/1919	11/01/2011	COM
DEL VAGLIO Pietro	1/08/1934	26/01/2011	COM	PONCELET Jean-Marc	24/03/1955	17/12/2010	COM
DELHAIJE Yvonne	11/06/1918	20/12/2010	COM	PROSPERINI Annamaria	27/07/1933	25/01/2011	COM
DESROCHES Charles	12/08/1924	12/01/2011	COM	REIF Karlheinz	3/06/1943	19/12/2010	COM
DEUNK Theodora	25/04/1924	15/01/2011	COM	RIBOT Jean-Leon	16/08/1931	25/12/2010	COM
DONATI Bruno	15/02/1926	30/10/2010	COM	RIHEMANN Waltraud	2/09/1924	22/12/2010	COM
DONATO Matteo	25/04/1930	7/01/2011	COM	SACHS Wolfgang	29/06/1937	26/11/2010	COM
DONOHUE Margaret	14/09/1931	26/12/2010	COM	SADOUX Germaine	18/09/1929	24/01/2011	PE
ELSMANN Ilse	23/12/1923	8/12/2010	PE	SCHEPENS Guillaume	23/03/1921	7/01/2011	COM
ETTORI François	19/02/1940	22/11/2010	COM	SCHOENE Heinrich	12/11/1925	7/11/2010	COM
FARIA Carlos	15/12/1946	5/01/2011	COM	SERRA Ovidio	9/07/1935	4/02/2011	CM
FERRY John	28/06/1929	15/12/2010	COM	SIREN Leila	11/02/1964	29/11/2010	COM
GERRITSEN Geertruid	4/10/1927	24/12/2010	COM	SMOLDERS Jean	20/11/1939	17/01/2011	COM
GONZALEZ MUCIENTES Francisca	19/12/1949	9/01/2011	COM	SPINELLA Ignazio	19/06/1943	12/11/2010	PE
GRABERG Lars	2/05/1943	1/11/2010	COM	STERCKX Willy	10/08/1944	17/11/2010	CM
HAMMER Dietrich	5/04/1930	27/12/2010	COM	STUPICI Giovanni	2/05/1937	18/01/2011	COM
HAUBOURDIN Marguerite	11/03/1929	10/02/2011	COM	TALAMO-ATENOLFI Fulvio	9/07/1921	19/12/2010	COM
HOOGEVEEN Cornelia	25/08/1921	20/11/2010	COM	TERRES Winfried	5/03/1926	10/02/2011	CM
JANSSON Par	1/07/1949	1/11/2010	COM	TESSARO-TREIBENREIF Lea	3/05/1928	7/01/2011	COM
JOERGENSEN Erik	26/07/1923	11/11/2010	COM	VAN DE CASTEELE Guy	21/11/1948	1/12/2010	CM
KISFALUSI Paulette	27/11/1930	21/11/2010	COM	VAN DER SMISSEN Lydia	15/06/1926	5/12/2010	CM
KUMPF Siegfried	5/07/1931	29/10/2010	COM	VAN KOOTEN Anna	27/01/1939	13/01/2011	CM
LAFUMA Jean	30/11/1925	15/11/2010	COM	VANDERLINDEN Michelina	15/04/1943	2/02/2011	COM
L'AIGUILLE France	20/08/1930	17/02/2011	COM	VANHULST Andre	16/03/1932	31/12/2010	CM
LALOUX Ingrid	15/10/1938	6/02/2011	COM	VANWAMBEKE Leopold	10/02/1927	12/11/2010	COM
LATINO Benito	7/09/1935	13/02/2011	COM	VERBEEK Robertus	18/07/1936	24/12/2010	COM
LEONARDY Joseph	29/06/1920	4/01/2011	COM	VILMUS Martine	3/05/1953	21/01/2011	COM
LINHART George	13/04/1924	6/01/2011	COM	VITALESTAM. Louise	1/09/1927	13/12/2010	COM
LONDOT-DITTMAR Renate	9/09/1937	13/01/2011	COM	VIVANTE Claudio	4/03/1926	26/12/2010	COM
LORY Pierre	14/07/1932	21/10/2010	COM	VOLCHER Jacques	16/05/1931	6/02/2011	COM
MARANZANA Carlo	28/08/1931	22/12/2010	COM	WAIGEL Gunther	22/06/1930	4/01/2011	COM
MAZZARO Pasquale	1/01/1927	6/11/2010	COM	WARZEE Gilberte	4/12/1934	30/11/2010	COM
MICHELS Harald	8/07/1939	1/02/2011	PE	ZIZZA Carlo	26/06/1931	12/02/2011	COM
MOINS Roger	14/11/1931	15/01/2011	CM	ZOELLNER Horst	19/04/1922	6/02/2011	COM

*Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.*



Budapest

HUNGARIAN PRESIDENCY  
of the Council of the European Union  
1 January to 31 June 2011  
<http://www.Eu2011.hu/>